



La revue des marchés publics



<http://www.dacmef.gov.bf>

N° 3835 - Jeudi 14 mars 2024

Quotidien de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics
et des Engagements Financiers du Burkina

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

MARCHES
PUBLICS

La célérité dans la transparence



392 Avenue Ho Chi Minh
01 B.P. 6444 Ouagadougou 01
Tél. 25 32 46 12 - Fax 25 31 20 25
Site web : www.dgcmef.gov.bf

Directeur de publication
Le Ministre délégué Chargé du Budget

Co-directeur de publication
Le Directeur Général du Contrôle
des Marchés Publics et
des Engagements Financiers
Alfred THIOMBIANO

Directeur de la rédaction
Kouané II DRABO
E-mail : kouané.drabo@finances.gov.bf

Rédacteur en chef
Abdoulaye OUATTARA
E-mail : arattaou68@gmail.com

**Conception graphique
et mise en page**
Xavier TAPSOBA
W. Martial GOUBA
Salamata OUEDRAOGO/COMPAORE
Bintou ILBOUDO
Frédéric Modeste Somwaoga OUEDRAOGO
Zoenabo SAWADOGO
Boinzenwendé Chantal KABORE/YERBANGA
Wend-Lasida Mahamoudou DIARRA

ISSN 0796 - 5923

Sommaire

*** Résultats de dépouillements : P. 3 à 39**

- *Résultats provisoires des ministères, institutions
et maîtrises d'ouvrages déléguées P. 3 à 39*

*** Avis d'Appels d'offres des régions : P. 40 à 49**

- *Marchés de fournitures et services courants P. 40 à 46*

- *Marchés de travaux P. 47*

- *Marchés de prestations intellectuelles P. 48 à 49*



**Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers**

<http://www.dgcmef.gov.bf>



RESULTATS PROVISOIRES DES MINISTERES, INSTITUTIONS ET MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

DEMANDE DE PRIX N°2024-0005/MSHP/SG/DMP DU 20/02/2024 POUR L'ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE Nombre de plis reçus : 06 ; Date de dépouillement : 01/03/2024, Financement : Budget de l'Etat-exercice 2024 - Borne inférieure : 22 242 261, Borne supérieure : 30 092 470

Nom des soumissionnaires	Montants lus				Montants corrigés TTC		Observations
	Montant minimum HTVA	Montant minimum TTC	Montant maximum HTVA	Montant maximum TTC	Montant minimum TTC	Montant maximum TTC	
JEBNEJA SARL	-	15 580 000	-	22 570 000	-	-	Non conforme Absence de propositions de prospectus ou catalogues d'origines pour l'ensemble des items
UNION TECHNIQUE & COMMERCIALE SARL	15 484 000	-	22 759 000	-	18 271 120	26 855 620	Conforme 2 ^{ème}
ETS. OUEDRAOGO APOLLINAIRE & FRERES	-	14 620 200	-	21 591 640	14 620 200	21 591 640	Conforme Anormalement basse
PACIFIC BUSINESS	-	13 057 290	-	20 655 310	-	-	Non conforme Absence de propositions de prospectus ou catalogues d'origines pour l'ensemble des items
PROTECH SARL	-	17 083 450	-	25 927 550	17 083 450	25 927 550	Conforme 1 ^{er}
RELAX SERVICE	14 443 500	-	21 200 000	-	-	-	Non conforme Caractéristiques techniques non proposées de l'item 38 à 58

Attributaire : PROTECH SARL pour un montant minimum de dix-sept millions quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante (17 083 450) francs CFA TTC et un montant maximum de vingt-cinq millions neuf cent vingt-sept mille cinq cent cinquante (25 927 550) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de trente (30) jours pour chaque ordre commande et le délai de validité du contrat est l'année budgétaire 2024.

DEMANDE DE PRIX N°2024-0004/MSHP/SG/DMP DU 20 FEVRIER 2024 POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET PERI-INFORMATIQUES AU PROFIT DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE.

FINANCEMENT : Budget de l'Etat, Exercice 2024

Imputation : Prg 128 Act 12801 Actv 1280101 Chap 1008000311 Art 24 Par 242

Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) pour l'ouverture des plis, l'analyse et la délibération : Lettre N°2024-0239/MSHP/SG/DMP du 27/02/2024

Lot unique : Acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques au profit du ministère de la santé et de l'hygiène publique

N°	Soumissionnaire	Montant Lu en FCFA TTC	Montant corrigé en FCFA TTC	Observations	Classement
1	PACIFIC BUSINESS	23 175 200	23 175 200	Conforme	1 ^{er}
2	PROTECH SARL	32 479 500	32 479 500	Conforme : Hors enveloppe	Non classé

Attributaire provisoire: PACIFIC BUSINESS pour un montant de vingt-trois millions cent soixante-quinze mille deux cents (23 175 200) FCFA TTC, avec un délai d'exécution de soixante (60) jours.

Résultats provisoires

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PEDIATRIQUE CHARLES DE GAULLE – CHUP-CDG

Demande de prix N°2024-01/MSHP/SG/CHUP-CDG/DG/DMP du 05 février 2024 pour l'achat d'emballages au profit du CHUP-CDG.

Publication : Quotidien des Marchés Publics N°3821 du vendredi 05/02/2024

Date d'ouverture et d'examen des plis reçus : Vendredi 1^{er} mars 2024 - Nombre de plis reçus : 10 –

Financement : budget CHUP-CDG, Gestion 2024

Référence de la lettre d'invitation de la CAM : N°2024-001/MSHP/SG/CHUP-CDG/DG/DMP du 27/02/2024

Soumissionnaires	Montant lu (F CFA)	Montant corrigé (F CFA)	Rang	Observations
Lot1 : Achat d'emballages perdus pour le dépôt vente du CHUP-CDG				
STC SARL	HT : TTC : 1 660 850	HT : 1 407 500 TTC : 1 660 850	3 ^e	Conforme
HEMA SERVICES	HT : 1 364 900 TTC :	HT : 1 364 900 TTC : 1 610 582	1 ^{er}	Conforme
ESLI SARL	HT : 1 390 000 TTC :	HT : 1 390 000 TTC : 1 640 200	2 ^e	Conforme
AFRIK METAL GROUP	HT : TTC : 1 577 188	-	-	Non conforme -Dimensions du sachet non conformes à l'item4 : 29.00cm x 8.5cm proposés au lieu de 29.0.5cmx18.5cm demandés. -Sachet de 25.5cm x 14.5cm avec bretelle proposé au lieu de sachet de 25.5cm x 14.5cm sans bretelle demandé à l'item5. -Sachet de 44.5cm x 27.0cm avec bretelle proposé au lieu de sachet de 44.5cm x 27.0cm sans bretelle demandé à l'item6.
A K Z FILS DISTRIBUTION	HT : 1 295 000 TTC :	-	-	Non conforme -Sachet de 25.5cm x 14.5cm avec bretelle proposé au lieu de sachet de 25.5cm x 14.5cm sans bretelle demandé à l'item5. -Sachet de 44.5cm x 27.0cm avec bretelle proposé au lieu de sachet de 44.5cm x 27.0cm sans bretelle demandé à l'item6. -Aucune pièce administrative fournie.
GTCI SARL	HT : 1 422 000 TTC :	HT : 1 422 000 TTC : 1 677 960	4 ^e	Conforme
ATTRIBUTAIRE	Lot1 : HEMA SERVICES pour un montant d'un million cinq cent soixante-neuf mille trois cents (1 569 300) Francs CFA HTVA et un montant d'un million huit cent cinquante-un mille sept cent soixante-quatorze (1 851 774) Francs CFA TTC après une augmentation de quantité à l'item 7 qui passe de 2000 à 2730. D'où une variation de 14,98% de l'offre financière corrigée soit deux cent quarante-un mille cent quatre-vingt-douze (241 192) Francs CFA TTC. Le délai d'exécution est de trente (30) jours.			
Lot2 : Achat d'emballages de collecte des déchets biomédicaux du CHUP-CDG				
GTN	HT : 6 170 000 TTC :	HT : 6 170 000 TTC : 7 280 600	4 ^e	Conforme
BURKINA SERVICES PLUS	HT : TTC : 6 580 000	HT : 6 580 000 TTC : 7 764 400	7 ^e	Non conforme -Le montant TTC lu correspond en réalité au montant HTVA. -Aucune pièce administrative fournie.
HEMA SERVICES	HT : 5 517 500 TTC :	HT : 5 517 500 TTC : 6 510 650	2 ^e	Conforme
ESLI SARL	HT : 5 525 000 TTC :	HT : 5 400 000 TTC : 6 372 000	-	Non conforme -Erreur de calcul sur le produit à l'item 5 : 125 000 au lieu de 250 000 ; écart de - 125 000, d'où une variation de - 2,26% du montant initial de l'offre financière. -Offre financière anormalement basse 6 457 937 ≤ X ≤ 8 737 210 F CFA TTC.
AFRIK METAL GROUP	HT : TTC : 6 460 500	HT : 5 475 000 TTC : 6 460 500	1 ^{er}	Conforme
ISC SARL	HT : 6 325 000 TTC :	HT : 6 325 000 TTC : 7 463 500	6 ^e	Conforme
HOUSNA SALAHOUDINE TRADING	HT : TTC : 7 303 020	HT : 6 189 000 TTC : 7 303 020	5 ^e	Non conforme -Aucune pièce administrative fournie.
GTCI SARL	HT : 5 760 000 TTC :	HT : 5 760 000 TTC : 6 796 800	3 ^e	Conforme
ATTRIBUTAIRE	Lot2 : AFRIK METAL GROUP pour un montant de six millions deux cent quatre-vingt-quinze mille (6 295 000) Francs CFA HTVA et un montant de sept millions quatre cent vingt-huit mille cent (7 428 100) Francs CFA TTC après une augmentation des quantités aux items 1 et 4 qui passent respectivement de 27 000 et 10 000 à 30 000 et 14 150. D'où une variation de 14,98% de l'offre financière corrigée soit neuf cent soixante-sept mille six cents (967 600) francs CFA TTC. Le délai d'exécution est de trente (30) jours.			

Résultats provisoires

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Manifestation d'intérêt n°2024-001M/MARAH/SG/DMP du 10 janvier 2024

pour la constitution du répertoire des sociétés coopératives agricoles pour la fourniture de vivres dans le cadre des achats institutionnels, sous la forme d'agriculture contractuelle

LISTE DES COOPÉRATIVES RETENUES

Lot 1 : maïs

N°	Dénomination sociale	Immatriculation au RSC	N° IFU	Spéculations				Magasin de stockage (tonnes)	Zone d'intervention	Nombre de membres	Représentant légal	Adresse
				Maïs blanc		Maïs jaune						
				Production (tonnes)	Excédent Commercial (tonnes)	Production (tonnes)	Excédent Commercial (tonnes)					
1	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE FAWAZ (SCOOPS/FAWAZ)	23-SC-00586.BF/R CEN/PKAD	0021489 9G	100	750	-	-	500 pour l'ensemble des spéculations	CENTRE	5	TAPSOBA FAWZIA	76 39 99 11 78 00 78 11
2	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE SONGTAABA DES PRODUCTEURS DE CEREALES (SCOOPS SONGTAABA)	20-SC-00186.BF/R CEN/PKAD	0014264 2F	500	4 000	-	-	2 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	10	SANKARA ADAMA	78 76 19 74 70 16 17 75
3	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PROFESSIONNELS AGRICOLES DE TENG SEGA (SCOOPS/PAT)	20-SC-00161.BF/R CEN/PKAD	0014139 1G	400	2 000 pour l'ensemble des spéculations	-	-	1 050 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	6	OUEDRA OGO G. SALIF	76 20 62 81 78 20 62 81
4	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES COLLECTEURS DE PRODUITS AGRICOLES DU HOUET (SCOOPS COPAH)	19-SC-S-0457/BF/RH BS/PHUE	0013523 8C	1 000	2 000 pour l'ensemble des spéculations	-	-	1 000 pour l'ensemble des spéculations	COMOE ET KENEDOU GOU	235	ZIDA P. INOUSSA	70 42 98 46 75 38 84 41 78 60 36 43
5	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE BEOGO NERE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU BURKINA (SCOOPS BEOGO NERE)	22-SC-00466.BF/R CEN/PKAD	0019507 2V	100	500	-	-	900 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15	TIENDRE BEOGO SALIFOU	76 86 58 20 78 98 24 08
6	UNION PROVINCIALE DES SOCIETES COOPERATIVES DE PRODUCTION DE MAIS WIDA ZIRO (COOP-CA-PM WIDA ZIRO)	20-SC_024/BF/RCOS/PZR	0020986 1V	4 452	1400	-	-	1 850 pour l'ensemble des spéculations	ZIRO	4311	OUEDRA OGO SAIDOU	77 70 63 57
7	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION (COOP-CA/ BEOGOYINGA)	22-SC-00444.BF/R CEN/PKAD	0019026 1J	250	5 000	-	-	1 000 pour l'ensemble des spéculations	CENTRE	83	OUEDRA OGO P. ARISTIDE	70 37 75 19 65 63 23 76
8	UNION	20-SCU-	0020389	28 500	16 000	-	-	52	NATIONAL	5632	SANGLI	70 74 08

Résultats provisoires

	NATIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES DES PRODUCTEURS DE MAIS DU BURKINA(UNP MB)	00178.BF/R CEN/PKAD	5A					magasins (capacité de 100 à 1000T)			ALLASSANE	10 76 05 52 52
9	UNION COMMUNALE DES SOCIETES COOPERATIVES DE GESTION DE LA FAUNE ET DES FORETS (UCGF)	19-SC_U-0094/BF/MATDC/REST/PGRM	00222550H	400	1 500 pour l'ensemble des spéculations	-	-	900 pour l'ensemble des spéculations	EST/GOURMA	421	OUOBA SAKILI	70 36 13 16
10	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE A.J.T. D	23-SC-00534.BF/R CEN/PKAD	00214430E	600	2 000 pour l'ensemble des spéculations	-	-	1 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	12	COMPAORE BOUBACAR	65 65 65 65 61 65 65 65
11	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "SONG-KOOBO" POUR LA PRODUCTION AGRICOLE	23-SC-00533.BF/R CEN/PKAD	00211869R	2000	10 000 pour l'ensemble des spéculations	-	-	5 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15	COMPAORE LASSANE	70 21 72 74 78 81 05 35
12	SCOOPS/REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS DE CEREALES DU BURKINA (SCOOPS/RACB)	22-SC-000395.BF/R CEN/PKAD	00106559A	300	1 500 pour l'ensemble des spéculations	-	-	1 000 pour l'ensemble des spéculations	CENTRE	5	TAPSOBALI	76 51 36 00 78 82 05 20
13	UNION DEPARTEMENTALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS DE BEREBA "UDPM BEREBA"	20-SCU-003/BF/RHBS/PTUY	00153913B	15 000	10 000	-	-	2 000	BEREBA	811	OUEDRAGO OUSMANE	76 72 10 22 76 64 96 50
14	SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES/FASO NAFA (SCOOPS-AGRICOLE/FASO NAFA)	23-SC-0049-BF-RHBS-PHUE	00196142C	5 000	1 000	-	-	3 000 pour l'ensemble des spéculations	COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO	6	OUEDRAGO ADAMA	76 00 73 05
15	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS DE CEREALES NAFA DES BALE (SCOOPS.N.PT C/BL)	18-SC 021	00105812D	2 000	3 500	-	-	2 500 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS, DES CASCADES, DE LA BOUCLE DU MOUHOUN ET DU CENTRE	22	GNANOU ZOMBEZ OUNOU	70 25 74 66 76 09 58 62
16	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION SINFOLONI DE COLLECTE ET DE TRANSFORMATION DE	20-SC-0459/BF/RHBS/PHUE	00194689X	1 000	1 500	-	-	2 000 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS ET DU CENTRE	15	TRAORE ABDOULDRAMANE	78 14 94 94 70 25 11 48

Résultats provisoires

Lot 2 : riz										
N°	Dénomination sociale	Immatriculation au RSC	N° IFU	Spéculation		Magasin de stockage (tonnes)	Zone d'intervention	Nombre de membres	Représentant légal	Adresse
				Production (tonnes)	Excédent Commercial (tonnes)					
1	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE SONGTAABA DES PRODUCTEURS DE CEREALES (SCOOPS SONGTAABA)	20-SC-00186.BF/RCE N/PKAD	00142642 F	500	4 000	2 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	10	SANKARA ADAMA	78 76 19 74 70 16 17 75
2	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION REHOBOT DES PRODUCTEURS DE RIZ	19-SC_CA-037/BF/MATD C/REST/PKPG /HC-PAMA	00111375 V	100	100	120	KOMPIENGA, GOURMA, GAYERI, GNAGNA, TAPOA	17	TANDAMBA Mambaguili	60 32 12 79
3	SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES/FASO NAFA (SCOOPS-AGRICOLE/FASO NAFA)	23-SC-0049-BF-RHBS-PHUE	00196142 C	2 000	900	3 000 pour l'ensemble des spéculations	COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO	6	QUEDRAO GO Adama	76 00 73 05
4	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS DE CEREALES NAFA DES BALE (SCOOPS.N.PTC/BL)	18-SC 021	00105812 D	1 500	2 000	2 500 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS, DES CASCADES, DE LA BOUCLE DU MOUHOUN ET DU CENTRE	22	GNANOU Zombèzounou	70 25 74 66 76 09 58 62
5	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PROFESSIONNELS AGRICOLES DE TENG SEGA (SCOOPS/PAT)	20-SC-00161.BF/RCE N/PKAD	00141391 G	250	2 000 pour l'ensemble des spéculations	1 050 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	6	QUEDRAO GO G. SALIF	76 20 62 81 78 20 62 81
6	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES COLLECTEURS DE PRODUITS	19-SC-S-0457/BF/RHBS/PHUE	00135238 C	500	2 000 pour l'ensemble des spéculations	1 000 pour l'ensemble des spéculations	COMOE ET KENEDOUGU	235	ZIDA P. INOUSSA	70 42 98 46 75 38 84 41 78 60 36 43

Résultats provisoires

	AGRICILES DU HOUET (SCOOPS COPAH)									
7	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE BEOGONERE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU BURKINA (SCOOPS BEOGONERE)	22-SC-00466.BF/RCE N/PKAD	00195072 V	50	200	900 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15	SALIFOU TIENDREBEOGO	76 86 58 20 78 98 24 08
8	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "TEKRE" D'ETUVAGE DE RIZ DE DIABO (SCOOPSTER)	21-SC-0031/BF/REST/PGRM	00109408 B	20 000	NR	NR	EST/GOURMA/DIABO	50	SANA ZALISSA	51 25 77 66
9	UNION NATIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES D'ETUVAGE DE RIZ DU BURKINA FASO (UNERIZ)	19-SCU-0385/BF/RHB S/PHUE	00044148 S	7 200	1 650	3 950	BAMA, BANZON, BAGRE, SOUROU, FOUNZAN, DOUNA, MOGTEDO, KARFIGUELA, DANDE, LOUDA, KOMSILGA ET ZOUNGOU	12	OUEDRAOGO/SANON SALIMATA	68 814 643
10	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "FEMMES SAHELIENNES ET DEVELOPEMENT DE OUAHIGOUYA"	19-SCS-0107/RNRD/PYTG	00195644 P	10	5	NR	YATENGA/OUHIGOUYA	50	DRABO TENIN	76 64 88 35
11	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE A.J.T.D	23-SC-00534.BF/RCE N/PKAD	00214430 E	250	2 000 pour l'ensemble des spéculations	1 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	12	COMPAORE Boubacar	65 65 65 65 61 65 65 65
12	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "SONG-KOOBO" POUR LA PRODUCTION AGRICOLE	23-SC-00533.BF/RCE N/PKAD	00211869 R	1 000	10 000 pour l'ensemble des spéculations	5 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15	COMPAORE Lassané	70 21 72 74 78 81 05 35

Lot 3 : mil

N°	Dénomination sociale	Immatriculation au RSC	N° IFU	Spéculation		Magasin de stockage (tonnes)	Zone d'intervention	Nombre de membres	Représentant légal	Adresse
				Mil						
				Production (tonnes)	Excédent Commercial (tonnes)					
1	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE SONGTAABA DES PRODUCTEURS DE CEREALES	20-SC-00186.BF/RCE N/PKAD	0014264 2F	500	4 000	2 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	10	SANKARA ADAMA	78 76 19 74

Résultats provisoires

	(SCOOPS SONGTAABA)									
2	SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES/FASO NAFA (SCOOPS-AGRICOLE/FASO NAFA)	23-SC-0049-BF-RHBS-PHUE	0019614 2C	1 000	500	3 000 pour l'ensemble des spéculations	COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO	6	OUEDRAO GO Adama	76 00 73 05
3	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS DE CEREALES NAFA DES BALE (SCOOPS.N.PT C/BL)	18-SC 021	0010581 2D	1 500	1 500	2 500 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS, DES CASCADES, DE LA BOUCLE DU MOUHOUN ET DU CENTRE	22	GNANOU Zombézoun ou	70 25 74 66 76 09 58 62
4	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION SINFOLONI DE COLLECTE ET DE TRANSFORMATION DE CEREALES DE LA PROVINCE DU HOUET (SCOOP-CA SINFOLONI-HOUET)	20-SC-0459/BF/RHBS/PHUE	0019468 9X	200	500	2 000 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS ET DU CENTRE	15	TRAORE ABDOUL-DRAMANE	78 14 94 94 70 25 11 48
5	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE BEOGONERE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU BURKINA (SCOOPS BEOGONERE)	22-SC-00466.BF/R CEN/PKAD	0019507 2V	50	100	900 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15	SALIFOU TIENDREB EOGO	76 86 58 20 78 98 24 08
6	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION (COOP-CA/ BEOGOYINGA)	22-SC-00444.BF/R CEN/PKAD	0019026 1J	150	500	1 000	Centre	83 (dont 17 femmes)	OUEDRAO GO P. Aristide	70 37 75 19 65 63 23 76

Lot 4 : sorgho

N°	Dénomination sociale	Immatriculation au RSC	N° IFU	Spéculation		Magasin de stockage (tonnes)	Zone d'intervention	Nombre de membres	Représentant légal	Adresse
				Sorgho						
				Production (tonnes)	Excédent Commercial (tonnes)					
1	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE FAWAZ (SCOOPS/FAWAZ)	23-SC-00586.BF/RCEN/PKAD	0021489 9G	100	750 (Sorgho blanc et rouge)	500 pour l'ensemble des spéculations	CENTRE	5	TAPSOBA FAWZIA	76 39 99 11 78 00 78 11
2	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE SONGTAABA DES PRODUCTEURS DE CEREALES (SCOOPS SONGTAABA)	20-SC-00186.BF/RCEN/PKAD	0014264 2F	500	4 000	2 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	10	SANKARA ADAMA	78 76 19 74 70 16 17 75
3	SOCIETES COOPERATIVES	23-SC-0049-BF-RHBS-PHUE	0019614 2C	1 000	600	3 000 pour	COMMUNE DE BOBO-	6	OUEDRAO GO Adama	76 00 73 05

Résultats provisoires

	AGRICOLAS/FASO NAFA (SCOOPS-AGRICOLE/FASO NAFA)					l'ensemble des spéculations	DIOULASSO			
4	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS DE CEREALES NAFA DES BALE (SCOOPS.N.PTC/BL)	18-SC 021	0010581 2D	1 000	1 500	2 500 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS, DES CASCADES, DE LA BOUCLE DU MOUHOUN ET DU CENTRE	22	GNANOU Zombézounou	70 25 74 66 76 09 58 62
5	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION SINFOLONI DE COLLECTE ET DE TRANSFORMATION DE CEREALES DE LA PROVINCE DU HOUET (SCOOP-CA_SINFOLONI-HOUET)	20-SC-0459/BF/RHBS/PHUE	0019468 9X	500	750	2 000 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS ET DU CENTRE	15	TRAORE ABDOUL-DRAMANE	78 14 94 94 70 25 11 48
6	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE BEOGONERE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU BURKINA (SCOOPS BEOGONERE)	22-SC-00466.BF/RCEN/PKAD	0019507 2V	25	200	900 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15	SALIFOU TIENDREBEOGO	76 86 58 20 78 98 24 08
7	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION (COOP-CA/BEOGOYINGA)	22-SC-00444.BF/RCEN/PKAD	0019026 1J	200	2 000	1 000	CENTRE	83 (dont 17 femmes)	OUEDRAOGO P. Aristide	70 37 75 19 65 63 23 76
8	UNION COMMUNALE DES SOCIETES COOPERATIVES DE GESTION DE LA FAUNE ET DES FORETS (UCGF)	19-SC_U-0094/BF/MATDC/REST/PGRM	0022255 0H	300	1 500 pour l'ensemble des spéculations	900 pour l'ensemble des spéculations	EST/GOURMA	421	OUOBA SAKILI	70 361 316
9	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "TEKRE" D'ETUVAGE DE RIZ DE DIABO (SCOOPSTER)	21-SC-0031/BF/REST/PGRM	0010940 8B	12 000	NR	NR	EST/GOURMA/DIABO	50	SANA ZALISSA	51257766
10	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "SONG-KOOBO " POUR LA PRODUCTION AGRICOLE	23-SC-00533.BF/RCEN/PKAD	0021186 9R	800	10 000 pour l'ensemble des spéculations	5 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15	COMPAORE Lassané	70 21 72 74 78 81 05 35
11	SCOOPS/ REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS DE CEREALES DU BURKINA (SCOOPS/RACB)	22-SC-000395.BF/RCEN/PKAD	0010655 9A	100	1 500	1 000 pour l'ensemble des spéculations	REGION DU CENTRE	5	TAPSOBA Ali	76 51 36 00 78 82 05 20

Lot 5 : niébé

N°	Dénomination sociale	Immatriculation au RSC	N° IFU	Spéculation		Magasin de stockage (tonnes)	Zone d'intervention	Nombre de membres	Représentant légal	Adresse
				Niébé						
				Production (tonnes)	Excédent Commercial (tonnes)					
1	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE FAWAZ (SCOOPS/FAWAZ)	23-SC-00586.BF/RCEN/PKAD	0021489 9G	50	250	500 pour l'ensemble des spéculations	CENTRE	5	TABSOBA FAWZIA	76 39 99 11 78 00 78 11
2	SOCIETE	20-SC-	0014264	500	4 000	2 000 pour	NATIONAL	10	SANKARA	78 76 19

Résultats provisoires

	COOPERATIVE SIMPLIFIEE SONGTAABA DES PRODUCTEURS DE CEREALES (SCOOPS SONGTAABA)	00186.BF/RCEN/PKAD	2F				l'ensemble des spéculations		ADAMA	74 70 16 17 75
3	UNION PROVINCIALE"SISSIMA" DES SOCIETES COOPERATIVES DE PRODUCTION DE NIEBE DU SOUROU (UP SCOOP-PN-SUR)	20-SCU-001/BF/RBMH/PSUR	0016725 2F	7 300	NR	600		PROVINCE DU SOUROU (TOUGAN, LANKOUE, KIEMBARA, KASSOUM, GOMBORO, DI, LANFIERA ET TOENI)	7 050 BORO ALI	70 11 27 10 76 63 63 77
4	SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES/FASO NAFA (SCOOPS-AGRICOLE/FASO NAFA)	23-SC-0049-BF-RHBS-PHUE	0019614 2C	2 000	700		3 000 pour l'ensemble des spéculations	COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO	6 OUEDRAOGO ADAMA	76 00 73 05
5	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS DE CEREALES NAFA DES BALE (SCOOPS.N.PTC/BL)	18-SC 021	0010581 2D	2 000	2 500		2 500 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS, DES CASCADES, DE LA BOUCLE DU MOUHOUN ET DU CENTRE	22 GNANOU ZOMBEZOUNOU	70 25 74 66 76 09 58 62
6	SOCIETE COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION SINFOLONI DE COLLECTE ET DE TRANSFORMATION DE CEREALES DE LA PROVINCE DU HOUET (SCOOP-CA_SINFOLONI-HOUE)	20-SC-0459/BF/RHBS/PHUE	0019468 9X	50	150		2 000 pour l'ensemble des spéculations	REGIONS DES HAUTS-BASSINS ET DU CENTRE	15 TRAORE ABDOUL-DRAMANE	78 14 94 94 70 25 11 48
7	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PROFESSIONNELS AGRICOLES DE TENG SEGA (SCOOPS/PAT)	20-SC-00161.BF/RCEN/PKAD	0014139 1G	150		2 000 pour l'ensemble des spéculations	1 050 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	6 OUEDRAOGO G. SALIF	76 20 62 81 78 20 62 81
8	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES COLLECTEURS DE PRODUITS AGRICOLES DU HOUET (SCOOPS COPAH)	19-SC-S-0457/BF/RHBS/PHUE	0013523 8C	200		2 000 pour l'ensemble des spéculations	1 000 pour l'ensemble des spéculations	COMOE ET KENEDOUGOU	235 ZIDA P. INOUSSA	70 42 98 46 75 38 84 41 78 60 36 43
9	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU BURKINA (SCOOPS BEOGO NERE)	22-SC-00466.BF/RCEN/PKAD	0019507 2V	2000	200		900 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15 SALIFOU TIENDREBEOGO	76 86 58 20 78 98 24 08
10	SOCIETE	22-SC-	0019026	110	1 300		1 000	CENTRE	83 OUEDRAOGO	70 37 75

Résultats provisoires

	COOPERATIVE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION (COOP-CA/ BEOGOYINGA)	00444.BF/RCEN/PKAD	1J					(dont 17 femmes)	O P. ARISTIDE	19 65 63 23 76
11	UNION COMMUNALE DES SOCIETES COOPERATIVES DE GESTION DE LA FAUNE ET DES FORETS (UCGF)	19-SC_U-0094/BF/MATDC/REST/PGRM	00222550H	400	1 500 pour l'ensemble des spéculations	900 pour l'ensemble des spéculations	EST/GOURMA	421	OUBA SAKILI	70 361 316
12	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "TEKRE" D'ETUVAGE DE RIZ DE DIABO (SCOOPS-TER)	21-SC-0031/BF/REST/PGRM	00109408B	12 000	NR	NR	EST/GOURMA/D IABO	50	SANA ZALISSA	51 25 77 66
13	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE A.J.T. D	23-SC-00534.BF/RCEN/PKAD	00214430E	150	2 000 pour l'ensemble des spéculations	1 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	12	COMPAORE BOUBACAR	65 65 65 65 61 65 65 65
14	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "SONG-KOOBO " POUR LA PRODUCTION AGRICOLE	23-SC-00533.BF/RCEN/PKAD	00211869R	700	10 000 pour l'ensemble des spéculations	5 000 pour l'ensemble des spéculations	NATIONAL	15	COMPAORE LASSANE	70 21 72 74 78 81 05 35
15	SCOOPS/ REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS DE CEREALES DU BURKINA (SCOOPS/RACB)	22-SC-000395.BF/RCEN/PKAD	00106559A	100	500	1 000 pour l'ensemble des spéculations	CENTRE	5	TAPSOBA ALI	76 51 36 00 78 82 05 20

Lot 6 : semoule de manioc

N°	Dénomination sociale	Immatriculation au RSC	N° IFU	Spéculation		Magasin de stockage (tonnes)	Zone d'intervention	Nombre de membres	Représentant légal	Adresse
				Semoule de manioc						
				Production (tonnes)	Excédent Commercial (tonnes)					
1	SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES/FASO NAFA (SCOOPS-AGRICOLE/FASO NAFA)	23-SC-0049-BF-RHBS-PHUE	00196142C	500	200	3 000 pour l'ensemble des spéculations	COMMUNE DE BOBO-DIOULASSO	6	OUEDRAOGO Adama	76 00 73 05

LISTE DES COOPERATIVES NON RETENUES

N° D'ORDRE	N° DU DOSSIER	DENOMINATION	MOTIFS DE REJET
1	1	SCOOPS RELWENDE DES COMMERCANTS DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (SPECIALISER DANS LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES); FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE ET NON CONFORME
2	2	SCOOP-CA SENE GNETAGA	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (SOCIETE DE COLLECTE ET DE COMMERCIALISATION DE CEREALES ET HUILES VEGETALES); FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE ET NON CONFORME
3	3	SCOOPS CONVERGENCE RELWENDE	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (SCOOPS DE COMMERCIALISATION DE CEREALES); FICHE DE PRESENTATION NON CONFORME
4	17	YIDOUA SERVICE	DOMAINE D'ACTIVITES NON CONFORME (ENTREPRISE DE NETOYAGE DE BATIMENT); DEMANDE NON TIMBREE; ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION
5	18	GENERAL DES PRESTATIONS DE SERVICE DU BURKINA (GPS BURKINA SARL)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DE BATIMENT); ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION; DOSSIER ILLISIBLE;

Résultats provisoires

			DEMANDE NON TIMBRÉE
6	28	SCOOPS DE COMMERCIALISATION DE CEREALES ALLIANCE DE GASMA	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (ENTREPRISE DE COMMERCIALISATION DE CEREALES) ; FICHE DE PRESENTATION NON CONFORME ; ABSENCE DE L'ORIGINAL DE LA FICHE DE PRESENTATION
7	43	SCOOPS COOPERATIVE AGRICOLE DU BURKINA (SCOOP AGRI)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (SPECIALISER DANS LA FOURNITURE D'INTRANTS ET SEMENCES AGRICOLES) ; DEMANDE NON TIMBRÉE ; FICHE DE PRESENTATION NON CONFORME ET NON SIGNEE
8	21	FÉRÉRATION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES NIAN ZWÉ	FICHE DE PRESENTATION NON CONFORME ; DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (COMMERCIALISATION DE CEREALES)
9	19	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SIMPLIFIÉE PENGWIND DES COMMERÇANTS DE CÉRÉALES DU KADIOGO (SCOOPS/PCK)	FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE ; DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (PROMOUVOIR L'ACHAT ET LA COMMERCIALISATION DES CEREALES) ; DEMANDE NON TIMBRÉE
10	9	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SIMPLIFIÉE SANIANI (SCOOPS-SANIANI)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES : MAÏS)
11	20	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SIMPLIFIÉE WIISSIBELOU DES COMMERÇANTS DE CÉRÉALES DE PAAG LA YIIRI (SCOOPS/WIISSIBELOU)	DEMANDE NON TIMBRÉE ; ABSENCE D'INFORMATION SUR LA CAPACITÉ DE PRODUCTION
12	36	ASSOCIATION TERRE NOURICIERE DU FASO	STATUT NON CONFORME (ASSOCIATION) ; DEMANDE NON TIMBRÉE ; ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION ; ABSENCE DE RSC.
13	37	BANGRE VENEEM INTERNATIONAL	DEMANDE NON TIMBRÉE ; ABSENCE DE FICHE DE PRÉSENTATION ; DOMAINE D'ACTIVITÉ NON CONFORME (PRESTATIONS INTELLECTUELLES), ABSENCE DE RSC.
14	5	SOCIETE DE FORAGE GUIGMA PATRICE ET MAMA (S.F.G.P.M) SARL	ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION ; DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (SOCIETE DE FORAGE AU LIEU DE LA PRODUCTION OU LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX) ; ABSENCE DE RSC.
15	33	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DE COMMERCIALISATION DE CEREALES DE BOULSA (SCOOPS-CCB)	ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION ; DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (COMMERCIALISATION DE CEREALES AU LIEU DE LA PRODUCTION OU LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX)
16	40	UNION DES SOCIETES COOPERATIVES POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DE LA BOUCLE DU MOUHOUN (USCCPA/BM-COOP-CA)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES AU LIEU DE LA PRODUCTION OU LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX)
17	42	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES MARAICHES SOUTONGNOMA	ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION ; DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (PRODUCTION DE SEMENCES MARAICHES AU LIEU DE LA PRODUCTION OU LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX)
18	35	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE TEED-BEOGO DES COMMERCANTS DE CEREALES DE OUAGADOUGOU (SCOOPS/TEED-BEOGO)	ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION ; DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES AU LIEU DE LA PRODUCTION OU LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX)
19	6	UNION DEPARTEMENTALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS DE BEREBA	ABSENCE DE CAPACITE DE PRODUCTION POUR LE RIZ ET LE NIEBE
20	24	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DE SEMENCE AMELIOREE DE KOMBISSIRI (SCOOP PROCOSA/K)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (PRODUCTION DE SEMENCE) ; FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE.
21	25	ASSOCIATION FASO NUTRITION (A.F.N)	STATUTS NON CONFORME (ASSOCIATION ET NON UNE COOPERATIVE) ; FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE ; ABSENCE DE RSC.
22	31	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE MIKE GNONDO (SCOOPS/MIKE GNONDO)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (COLLECTE, STOCKAGE ET VENTE DE CEREALES) ; FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE.
23	30	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE WENDTONGDO DES COMMERCANTS DE CEREALES DU BURKINA (SCOOPS-WENDTONGO)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (COLLECTE, STOCKAGE ET VENTE DE CEREALES) ; FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE.
24	46	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE AGRICOLE BELEMYIDA DE BOBO-DIOULASSO	FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE ;

Résultats provisoires

		(SCOOPS BELEMYIDA)	ABSENCE DE RSC.
25	11	FRELARGI PROPA	STATUTS NON CONFORME (ENTREPRISE ET NON UNE COOPERATIVE) ; DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (SERVICE DE NETTOYAGE)
26	29	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DE PRODUCTION DE CEREALES BAARA-NAANI DU HOUET (SCOOPS-BAARA-NAANI)	ABSENCE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (IFU) ; ABSENCE D'INFORMATION SUR LES SPECULATIONS
27	13	GROUPE PROFESSIONNEL SOUWIE (GPS)	STATUT NON CONFORME (UNE SARL AU LIEU DE COOPERATIVE)
28	10	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES FEMMES AGRICULTRICES DU BURKINA (SCOOPS FAB)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (COMMERCIALISATION ET NON PRODUCTION OU TRANSFORMATION)
29	60	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE RII (SCOOPS-SRS)	ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION ; DEMANDE NON TIMBREE
30	59	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE (SCOOPS-ATPOY)	DOMAINE D'ACTIVITE NON CONFORME (FILIERE OIGNON)
31	56	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE WEND LA PANGA DES PRODUCTEURS SEMENCIERS DE RAMBO	DEMANDE NON TIMBREE ; ABSENCE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (IFU) ; DOMAINE D'ACTIVITES NON CONFORMES (PRODUCTION DE SEMENCES AGRICOLES).
32	52	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "TIN FII"	DEMANDE NON TIMBREE ; DOMAINE D'ACTIVITES NON CONFORMES (TRANSFORMATION DE NERE EN SOUMBALA) ; INCOHERENCE DU DOMAINE D'ACTIVITES SUR LE RSC, LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ET LA FICHE DE PRESENTATION.
33	54	FEDERATION DES SOCIETES COOPERATIVES "FASO BAARAKELAW" DES FILIERES AGRICOLES ET MARAICHES DE LA VALLEE DU SOUROU	DOMAINE D'ACTIVITES NON CONFORME (REPRESENTATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES DES MEMBRES) ; ABSENCE DE STATUTS ET DE REGLEMENT INTERIEUR ; INCOHERENCE DU DOMAINE D'ACTIVITE ENTRE LA FICHE DE PRESENTATION ET LE RSC.
34	49	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "YIRO-HERA" DES PRODUCTEURS DE SEMENCES DE MAÏS (SCOOPS-YPSM) DE OUARKOYE	DEMANDE NON TIMBREE ; ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION ; DOMAINE D'ACTIVITES NON CONFORME (PRODUCTION DE SEMENCE DE MAÏS).
35	50	UNION REGIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES DE COMMERCIALISATION DE MAÏS DE LA BOUCLE DU MOUHOUN (U.R. SCOOPS-CA-CM/BMH)	DEMANDE NON TIMBREE ; DOMAINE D'ACTIVITES NON CONFORME (ACTIVITES DE COMMERCIALISATION DE CEREALES)
36	47	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE "DEEL-WENDE"	ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION ; DOMAINE D'ACTIVITES NON CONFORME (PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE SEMENCE AMELIOREE).
37	57	RESEAU DES PROCUTRICES DE BEURRE DE KARITE DES HAUTS BASSINS ET DES CASCADES	ABSENCE DE RSC ; DOMAINE D'ACTIVITES NON CONFORME (PRODUCTION DE BEURRE DE KARITE) ; ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION.
38	45	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES AGRICULTEURS DU GROUPE RAPH'YAM	FICHE DE PRESENTATION SIGNEE PAR LE PRESIDENT AU LIEU DU DIRECTEUR PROVINCIAL OU REGIONAL D'AGRICULTURE DE SA ZONE D'INTERVENTION POUR L'ENSEMBLE DES VARIETES
39	55	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS DE NIEBE "LAAFI - LA-TOUMA DE KOUNGO"	FICHE DE PRESENTATION NON SIGNEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE
40	8	SCOOPS BENG-NEERE DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION DE NIEBE DE KASSEBA -MOSSI (SCOOPS-BNPTN/KASSEDA-MOSSI)	ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION
41	23	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES AGRICULTEURS DU GROUPE TIMBILA (SCOOPS -A.G. T)	ABSENCE DE FICHE DE PRESENTATION

**Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers**

www.dgcmef.gov.bf

Résultats provisoires

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Appel d'offres ouvert n°2024/003/MJDHRI/SG/DMP du 08/01/2024 pour les travaux de réhabilitation du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Tenkodogo - Financement : Budget de l'Etat, exercice 2024 ; Publication : Quotidien n° 3793 du 16/01/2024 ;
Date de dépouillement : 19/02/2024 ; Nombre de plis : onze (11) ; Date de délibération : 07/03/2024.
-lettre de convocation pour la délibération : Lettre n° 2024-069/MJDHRI/SG/DMP du 05 mars 2024
E = 169 158 000 FCFA TTC 0.85 M= 133 949 145 FCFA TTC 1.15M= 181 225 314 FCFA TTC

N° d'ordre	Soumissionnaires	MONTANT		Observations
		Montant lu TTC	Montant corrigé TTC	
1	ESIBF SARL	144 371 519	-	NON CONFORME -agrément technique T4 ou T4+H pour les travaux de construction des pistes rurales du Ministère en charge des Infrastructures fourni en lieu et place de l'agrément B3 ou B4 de l'habitat
2	EGNV/BTP SARL	134 567 778	134 610 258	CONFORME et classée 1 ^{er} Variation du montant due à : -Prix total de l'item 4.2.3 du niveau R+1 non comptabilisé ; -Quantité 5 comptabilisée au lieu de 2 à litem 6.2.2 du poste de police
3	SOGEDIM-BTP SARL	152 304 895	152 304 895	CONFORME et classée 3 ^{ème}
4	Groupelement SIMAD SARL / HIC SARL	146 127 884	146 127 884	NON CONFORME -les agréments techniques des deux entreprises portent le même numéro (4818)
5	E.G.P.Z SARL	131 385 796	-	NON CONFORME -agrément technique expiré le 31 décembre 2023 et absence de demande de renouvellement
6	GERICO – BTP SARL	139 231 410	-	NON CONFORME -l'objet de l'appel d'offres contenu dans la garantie de soumission n'est pas celui du présent marché
7	Groupelement YIWALO-SERVICES / GROUPE TIHAN SARL	133 056 800	-	NON CONFORME -lettre de soumission non conforme (clauses 10 et 12 mentionnée respectivement en lieu et place des clauses 19.1 et 23.1)
8	E.T.B SARL	143 813 842	-	NON CONFORME -absence de marchés similaires
9	Groupelement ECIN SARL / SAOH - BTP	133 527 679	133 527 679	NON CONFORME -offre anormalement basse
10	Groupelement GPS SARL / NYI-MUS SARL	133 550 795	-	NON CONFORME -le montant de la garantie de l'offre (4 000 000) FCFA est inférieur à celui demandé dans le dossier d'appel d'offres (4 500 000) F CFA
11	LA SYNERGIE DES TRAVAUX	136 898 691	136 898 691	CONFORME et classée 2 ^{ème}
Attributaire provisoire		EGNV/BTP SARL pour un montant de cent trente-quatre millions six cent dix mille deux cent cinquante-huit (134 610 258) FCFA TTC avec un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours		

Appel d'offres ouvert n°-2024-001/MJDHRI/SG/DMP du 04 janvier 2024 relatif aux travaux de construction du mur de clôture avec hangar auto moto et guérite au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Léo.
Financement : Budget de l'Etat, exercice 2024 ; Publication : Quotidien n° 3793 du mardi 16 janvier 2024.
Date de dépouillement : 16 février 2024; Nombre de plis : quinze (15) ; Date de délibération : 1^{er} mars 2024.
-lettre de convocation pour la délibération : lettre n°24-062/MJDHRI/SG/DMP du 27 février 2024.
Lot unique : travaux de construction du mur de clôture avec hangar auto moto et guérite au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Léo
E : 166 900 000 FCFA TTC 0.85M : 130 545 972 FCFA TTC 1.15M : 176 621 021 FCFA TTC

Soumissionnaires	Montant Lu en FCFA (TTC)	Montant Corrigé en FCFA (TTC)	Observations
Groupelement GCF/Sol Confort Décor	140 230 203	140 230 203	Conforme : 7 ^{ème}
EGPZ	133 570 454	-	Non conforme : -agrément technique expiré depuis le 31 décembre 2023 Non classé
EGNV/BTP	139 392 126	139 392 126	Conforme : 6 ^{ème}
SOGEDIM BTP	133 520 000	133 520 000	Conforme : 4 ^{ème}
ESI BF	141 928 477	-	Non conforme : - agrément technique non conforme : Agrément du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement (T4 ou T4+H) au lieu de l'agrément technique B4 du MUAH demandé Non classé
Groupelement SIMAD/HIC	147 138 507	-	Non conforme : -aucun membre du groupelement n'a fourni un agrément conforme. L'agrément n°4818 fourni est au nom de l'entreprise Millénium des Travaux Publics (MTP Sarl) Non classé
YIWALO-Services	131 315 498	131 315 498	Conforme : 1 ^{er}
La Société 3Z Sarl	131 500 000	131 500 000	Conforme : 2 ^{ème}
E.BA.F	129 364 108	129 364 108	Conforme : -offre anormalement basse Non classé

Résultats provisoires

ETF Sarl	131 851 000	-	Non conforme : -le diplôme du conducteur des travaux (Ismaël OUEDRAOGO) « Master es Science en Génie Civil » n'est pas en adéquation avec le diplôme de génie civil tel que demandé dans le DAO. C'est un Master en environnement des Terres arides et semi arides (TASA ou ASAL) Non classé
Groupement ECIN Sarl/SAOH BTP	132 872 932	136 878 737	Conforme : 5 ^{ème} -erreur de sommation des sous totaux à l'ouvrage Guérite. Au lieu de 11 733 780 lire 15 128 830 soit une variation de +3 394 750.
First Africa Construction	133 415 420	-	Non conforme : - lettre de soumission non conforme au point « e » clause 23.1 au lieu de la clause 10 et clause 19.1 au lieu de la clause 12. Non classé
SORIF	132 039 829	132 039 829	Conforme : 3 ^{ème}
Groupement NYIMS/GPS .Burkina	130 179 276	128 238 176	Conforme : - correction due à une discordance entre le montant en lettres (cinq mille) et le montant en chiffres (50 000F) dans le bordereau des prix unitaires à l'item 10 de l'ouvrage portique. Lire 4 627 900 F au lieu de 4 672 900 F soit une variation de -45 000 F ; -correction due à une erreur sur la quantité de l'item I-Béton Armé-point1, au lieu de 2.88 il a été inscrit 22.88. Le montant corrigé est de 3 624 800 au lieu de 5 224 800 F soit une variation de -1 600 000 F. -offre anormalement basse Non classé
Synergie des Travaux	135 043 619	-	Non conforme : - agrément technique expiré depuis le 01 août 2023 Non classé
ATTRIBUTAIRE Provisoire	YIWALO-Services pour un montant de cent trente un millions trois cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (131 315 498) francs CFA TTC avec un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours.		

AGENCE NATIONALE DE REGULATION PHARMACEUTIQUE

DEMANDE DE PRIX à Commande N°2024-011/MSHP/SG/ANRP/PRM du 28 février 2024 relative à l'achat de billets d'avion pour les missions extérieures au profit l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP)

Publication : Revue des marchés publics n° 3827 du 04 mars 2024 ; Financement : Budget de l'ANRP, Exercice 2024 ;

Référence de la convocation de la CAM : Lettre N° 2024-019/MSHP/SG/ANRP/PRM du 04/03/2024

Date de dépouillement : 11 mars 2024 ; Nombre de plis : 05

Lot unique : Achat de billets d'avion pour les missions extérieures au profit de l'ANRP

Soumissionnaires	Montants lus				Montants corrigés				Observations
	HTVA		TTC		HTVA		TTC		
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
SOFA VOYAGES ET TOURISMES	1 615 000	10 550 000			1 615 000	10 550 000			Non Conforme Agrément IATA (accréditation en tant qu'agent IATA) non fourni ; Arrêté portant octroi d'une licence de catégorie « A » non fourni.
DONLET VOYAGES ET SERVICES SARL	2 480 000	10 400 000			2 455 200	10 296 000			Conforme et 2 ^{ème} Application du rabais de 1%
GTC SARL	2 750 000	12 500 000			2 750 000	12 500 000			Non conforme Agrément IATA (accréditation en tant qu'agent IATA) non fourni
MAUBAH VOYAGES	2 690 000	12 500 000			2 690 000	12 500 000			Non conforme Offre anormalement élevée
KAISER VOYAGE	2 200 000	9 800 000			2 200 000	9 800 000			Conforme et 1 ^{er}
ATTRIBUTAIRE	<p>La Commission d'attribution des marchés propose l'attribution du marché à KAISER VOYAGE pour un montant minimum HTVA de deux millions deux cent mille (2 200 000) F.CFA et un montant maximum HTVA de neuf millions huit cent mille (9 800 000) F.CFA.</p> <p>Elle décide conformément aux dispositions de l'article 24 des IC de la présente demande de prix, une augmentation de la quantité des items 1 et 3 d'une (01) unité en plus. En définitive, le montant maximum HTVA du marché attribué à KAISER VOYAGE passe de neuf millions huit cent mille (9 800 000) F.CFA à dix millions huit cent cinquante mille (10 850 000) F.CFA soit une variation du montant initial de 10,71%. Le délai d'exécution est valable jusqu'au 31/12/2024.</p>								

Résultats provisoires

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

Rectificatif des résultats provisoires de la demande de prix N°2024-006/MESRI/SG/UJKZ/P/SG/PRM du 31 janvier 2024 pour la fourniture de pause-café et pause déjeuner au profit de l'Université Joseph KI-ZERBO **suivant décision n° 2024-L0115/ARCOP/ORD du 11/03/2024**
 Financement : Budget de l'UJKZ, Exercice 2024 - Publication : revue n 3804 du 31/01/2024 P 36,
 Date d'ouverture et de délibération : 09/02/2024 - Nombre de plis : 10 - Publication des résultats provisoires : revue n 3827 du 04/03/2024
Lot 1 : Fourniture de pause-café et de pause déjeuner au profit de la présidence de l'Université Joseph KI-ZERBO

N°	SOUSSIONNAIRES	Montants lus en F CFA HT	Montants corrigés en F CFA HT	Montants lus en F CFA TTC	Montants corrigés en F CFA TTC	Observations
	RESTAURANT LA CUISINE D'OR	Mini : 24 000 000 HT Maxi : 28 800 000 HT	Mini : 24 000 000 HT Maxi : 28 000 000 HT	-	-	-Le titulaire du CV du chef cuisinier est différent du signataire dudit CV ; - Le titulaire du CV du cuisinier est différent du signataire dudit CV ; - Le titulaire du CV de l'agent hygiéniste est différent du signataire dudit CV ; - La date de naissance du Cuisinier sur le diplôme est différent de la date de naissance sur le CV Non conforme
	LA GENERALE	-	-	Mini : 27 280 000 TTC Maxi : 32 763 000TTC	Mini : 27 280 000 TTC Maxi : 32 736 000TTC	-Erreur de sommation entrainant un écart de - 27 000 F CFA TTC sur le montant mini soit un taux de 0,08%. Conforme
	TINEPRO	Mini : 23 680 000 HT Maxi : 28 416 000HT	Mini : 23 680 000 HT Maxi : 28 416 000HT	-	-	Conforme
	RAYAN SERVICES	-	-	Mini : 25 960 000 TTC Maxi : 31 152 000 TTC	Mini : 25 960 000 TTC Maxi : 31 152 000 TTC	Conforme
	WOURE SERVICES	-	-	Mini : 26 109 600 TTC Max : 31 331520 TTC	Mini : 26 109 600 TTC Max : 31 331520 TTC	Conforme
	SELTEN SERVICES	Mini : 23 200 000 HT Maxi : 27 840 000 HT	Mini : 23 200 000 HT Maxi : 27 840 000 HT	-	-	Conforme
	MEL SERVICES	-	-	Mini : 26 378 000 TTC Max : 31 653 600 TTC	Mini : 26 378 000 TTC Max : 31 653 600 TTC	Conforme
	EDS INTERNATIONAL	-	-	Mini : 28 600 000 TTC Max : 34 320 000 TTC	Mini : 28 600 000 TTC Max : 34 320 000 TTC	- Absence de l'autorisation d'exploiter un restaurant de tourisme, la quittance jointe ne mentionne pas s'il s'agit d'un renouvellement ; -Absence de l'attestation de travail du chef d'exécution ; du cuisinier, de l'aide-cuisinier et du chauffeur. -Les postes de chef cuisinier et d'hygiéniste sont occupés par la même personne ; -Non-respect du modèle de lettre de soumission : Clauses 19.1 et 23.1 mentionnées en lieu et place de 14 et 16. Non conforme
	RESTAURANT LES DELICES DE GAËL	Mini : 23 000 000 HT Max : 27 600 600 HT	Mini : 23 000 000 HT Max : 27 600 600 HT	-	-	-Attestation d'admissibilité de l'agent hygiéniste au DTS Option : hygiène et assainissent datant de 20216 au lieu d'un diplôme ; -Incohérence des dates de naissance du chef cuisinier et de l'aide cuisinier sur le diplôme et les CV. - Offre anormalement basse car est inférieure à 31 100 888 F CFA TTC Non conforme

ATTRIBUTAIRE : RAYAN SERVICES pour un montant minimum de Vingt-cinq millions neuf cent soixante mille (25 960 000) francs CFA TTC et un montant maximum de Trente et un millions cent cinquante-deux mille (31 152 000) francs CFA TTC avec un délai de livraison de quinze (15) jours par commande.

Lot 2 : Fourniture de pause-café, de pause déjeuner et de cocktail pour l'organisation du cinquantenaire de l'Université Joseph KI-ZERBO

N°	SOUSSIONNAIRES	Montants lus en F CFA HT	Montants corrigés en F CFA HT	Montants lus en F CFA TTC	Montants corrigés en F CFA TTC	Observations
----	----------------	--------------------------	-------------------------------	---------------------------	--------------------------------	--------------

Résultats provisoires

RESTAURANT LA CUISINE D'OR	Mini : 10 620 000 HT Maxi : 12 245 000 HT	Mini : 10 620 000 HT Maxi : 12 245 000 HT	-	-	-Le titulaire du CV du chef cuisinier est différent du signataire dudit CV ; - Le titulaire du CV du cuisinier est différent du signataire dudit CV ; - Le titulaire du CV de l'agent hygiéniste est différent du signataire dudit CV ; - La date de naissance du Cuisinier sur le diplôme est différent de la date de naissance sur le CV Non conforme
LA GENERALE	-	-	Mini : 13 948 000 TTC Maxi : 16 159 000TTC	Mini : 13 948 000 TTC Maxi : 16 159 000TTC	Conforme
WOURE SERVICES	-	-	Mini : 13 695 000 TTC Max : 15 897 750 TTC	Mini : 13 695 600 TTC Max : 15 897 750 TTC	Conforme
ESANAD	-	-	Mini : 13 219 250 TTC Max : 15 651 213 TTC	Mini : 13 219 250 TTC Max : 15 651 213 TTC	Conforme
SELTEN SERVICES	Mini : 12 080 000 HT Maxi : 13 913 000 HT	Mini : 12 080 000 HT Maxi : 13 913 000 HT	-	-	Conforme
MEL SERVICES	-	-	Mini : 13 912 250 TTC Max : 15 906 303 TTC	Mini : 13 912 250 TTC Max : 15 906 303 TTC	Conforme
EDS INTERNATIONAL			Mini : 14 135 000 TTC Max : 16 205 750 TTC	Mini : 14 135 000 TTC Max : 16 205 750 TTC	- Absence de l'autorisation d'exploiter un restaurant de tourisme, la quittance jointe ne mentionne pas s'il s'agit d'un renouvellement ; -Absence de l'attestation de travail du chef d'exécution ; du cuisinier, de l'aide-cuisinier et du chauffeur. -Les postes de chef cuisinier et d'hygiéniste sont occupés par la même personne ; -Non-respect du modèle de lettre de soumission : Clauses 19.1 et 23.1 mentionnées en lieu et place de 14 et 16. Non conforme
RESTAURANT LES DELICES DE GAËL	Mini : 12 200 000 HT Max : 13 980 600 HT	Mini : 12 200 000 HT Max : 13 980 600 HT	-	-	-Attestation d'admissibilité de l'agent hygiéniste au DTS Option : hygiène et assainissement datant de 20216 au lieu d'un diplôme ; -Incohérence des dates de naissance du chef cuisinier et de l'aide cuisinier sur le diplôme et les CV. Non conforme

ATTRIBUTAIRE : ESANAD pour un montant minimum de treize millions neuf cent quarante-huit mille (13 948 000) francs CFA TTC et un montant maximum de Seize millions cent cinquante-neuf mille (16 159 000) francs CFA TTC avec un délai de livraison de quinze (15) jours par commande.

**Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers**

www.dgcmef.gov.bf

Résultats provisoires

AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)

Manifestation d'intérêt N°2024-002/AGETEER/DG du 18/12/2023 pour la constitution de listes restreintes de cabinets ou de bureaux d'études susceptibles de soumettre des propositions pour les études de réalisation et/ou de réhabilitation de Systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifiés (AEPS) ou de Poste d'Eau - Financement : Budget de l'Etat, gestion 2024
 Publication : Quotidien des marchés Publics N°3774 du mercredi 20 décembre 2023, page n°35
 Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) : Lettre N°2023-2496/AGETEER/DG/DM du 20/12/2023 (Ouverture) - Lettre n°2024-0435/AGETEER/DG/DM du 01/03/2024 (Délibération)
 Date de dépouillement : Ouverture des plis : 26/12/2023 - Délibération : 07/03/2024 - Nombre de plis : quinze (15) plis.

N° Pli	Soumissionnaires	Nombre de références similaires	Rang	Qualification
09	GREEN-DIC/2EC	18 références	1 ^{er}	Retenu
12	CACI-C	14 références	2 ^{ème}	Retenu
10	Groupelement SERAT/SIGEM SARL	11 références	3 ^{ème}	Retenu
13	Groupelement CAFI-B /FASO INGENIERIE	11 références	3 ^{ème} ex	Retenu
15	AGCOP	11 références	3 ^{ème} ex	Retenu
08	AC3E	07 références	6 ^{ème}	Retenu
03	Groupelement FASEM-C/ESSOR/CANAL-EAU	07 références	6 ^{ème} ex	Non retenu (compte tenu du critère d'ancienneté)
11	CETRI	06 références	8 ^{ème}	Non retenu
05	IGIP Afrique Burkina Faso/ IGIP Afrique Bénin	05 références	9 ^{ème}	Non retenu
07	GID SARL	03 références	10 ^{ème}	Non retenu
02	GERTEC	03 références	10 ^{ème} ex	Non retenu
06	Groupelement AC-CONCEPT/BANI INGENIEURE	01 référence	12 ^{ème}	Non retenu
04	CINTECH /GAUFF	01 référence	13 ^{ème}	Non retenu
01	CETIS	0 référence	14 ^{ème}	Non retenu
14	Groupelement FET-PRESTA/2AIC/SGI	Non classé	-	Non retenu (marchés similaires non probants)

Manifestation d'intérêt N°2024-003/AGETEER/DG du 18/12/2023 pour la constitution de listes restreintes de cabinets ou de bureaux d'études susceptibles de soumettre des propositions pour le suivi - contrôle des travaux de réalisation et/ou de réhabilitation de Systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifiés Financement : Budget de l'Etat, gestion 2024
 Publication : Quotidien des marchés Publics N°3774 du mercredi 20 décembre 2023, page n°36
 Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) :
 Lettre N°2023-2497/AGETEER/DG/DM du 20/12/2023 (Ouverture) - Lettre n°2024-0434/AGETEER/DG/DM du 01/03/2024 (Délibération) ;
 Date de dépouillement : Ouverture des plis : 26/12/2023 - Délibération : 07/03/2024 - Nombre de plis : dix sept (17) plis.

N° Pli	Soumissionnaires	Nombre de références similaires	Rang	Qualification
05	Groupelement FASEM/ESSOR /CANAL EAU	10	1 ^{er}	Retenu
14	CACI-C	10	1 ^{er} ex	Retenu
15	Groupelement CAFI-B/FASO INGENIERIE	08	3 ^{ème}	Retenu
11	Groupelement GREEN-DIC/2EC	08	3 ^{ème} ex	Retenu
07	Groupelement IGIP Afrique Burkina Faso/ IGIP Afrique Bénin	06	5 ^{ème}	Retenu
10	AC3E	06	5 ^{ème} ex	Retenu
12	Groupelement SERAT/SIGEM SARL	05	7 ^{ème}	Non retenu
16	AGCOP	05	7 ^{ème} ex	Non retenu
06	Groupelement CINTECH/GAUFF	03	9 ^{ème}	Non retenu
9	GID SARL	02	10 ^{ème}	Non retenu
02	B2i	01	11 ^{ème}	Non retenu
8	Groupelement AC-CONCEPT/BANI INGENIEURE	01	11 ^{ème} ex	Non retenu
01	CETIS	00	13 ^{ème}	Non retenu
03	ACERT	00	14 ^{ème}	Non retenu
04	GERTEC	00	15 ^{ème}	Non retenu
13	Groupelement CETRI/ESABR	Non classé	-	Non retenu (marchés similaires non probants)
17	Groupelement FET-PRESTA/2AIC/SGI	Non classé	-	Non retenu (marchés similaires non probants)

**Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers**

www.dgcmef.gov.bf



RESULTATS PROVISOIRES DES REGIONS

Résultats provisoires

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DEDOUGOU

DEMANDE DE PRIX N°2024-06/MSHP/SG/CHR-DDG/DG/PRM DU 09 FEVRIER 2024 POUR L'ACHAT DE DRAPAGES CHIRURGICAUX A USAGE UNIQUE ET DE FILS DE SUTURE AU PROFIT DU CHR DE DEDOUGOU

FINANCEMENT : Budget CHR-DDG, Gestion 2024

PUBLICATION DE L'AVIS : RMP N° Quotidien N° 3821 du vendredi 23 février 2024, page 44

REFERENCE DE LA LETTRE D'INVITATION DE LA CAM : N°2024- 05/ MSHP/SG/CHR-DDG/DG/PRM du 27/02/2024

DATE DE DEPOUILLEMENT : vendredi 1^{er} mars 2024 - NOMBRE DE PLIS RECUS : six (06)

N°	Soumissionnaires	Montants en FCFA				Observations
		HTVA LU	TTC LU	HTVA corrigé	TTC corrigé	
Achat de drapages chirurgicaux à usage unique						
01	Ingénieur SAS	48 600 000	-	-	-	Non conforme : Item1 : taux d'efficacité de filtration non précisé sur le prospectus ; Item1, 2 : la marque proposée (Jiangsu songze) n'apparaît pas sur le prospectus ; Items 1 à 9 : la marque proposée dans les spécifications techniques est différente de celle apparaissant dans le prospectus ; Item 5 : l'image précise que la couche est de marque Lotus et un pack de 20 couches, ce qui est différent de celle de marque Lan Yuan, pack géant de 15 couches proposée dans les spécifications proposées. Item 8 : la dimension de l'alèse proposé sur le prospectus(60*90cm) est différente de celle saisie en bas de l'image (90*200cm)
02	CONSO MED	45 422 000	-	-	-	Conforme, 3 ^{ème}
03	SDM SARL	40 502 000	-	-	-	Conforme, 1 ^{er}
04	Faso Bio Pharma	41 865 000	-	-	-	Conforme, 2 ^{ème}
05	ESI	46 917 800	-	-	-	Non conforme Absence de précision de marque pour tous les items, excepté l'item5 ; Prospectus non fournis pour tous les items.
06	GMG SARL	46 923 000	-	-	-	Non conforme Item1 et 4: la marque proposée dans les spécifications technique (Hubei Kangning) est différente de celle sur le prospectus (FEO) ; couleur blanche proposée dans le prospectus différente de couleur bleue proposée dans les spécifications techniques pour l'item1 ; Item2 et 3 : absence de précision des dimensions sur le prospectus.
Intervalle de sélection des offres (anormalement basses ou élevées)						Borne inf. : 47 689 649 FCFA TTC ; Borne sup : 64 521 290 FCFA TTC
Lot 2 : Achat de fils de suture						
01	FASO BIO PHARMA	8 158 000				Conforme, 2 ^{ème}
02	GMG SARL	7 770 000		8 924 800		Conforme, 1 ^{er}
Intervalle de sélection des offres (anormalement basses ou élevées)						[8 295 157 à 11 222 859]
Attributaire	<p>Lot1 : Société de Distribution Médicale (S.D.M) Sarl pour un montant corrigé de quarante-six millions cinq cent soixante-un mille cinq cents (46 561 500) francs CFA HTVA. La correction est due à une augmentations de quantité des items suivants : Item1 : quantité 3000 au lieu de 2124 ; Item3 quantité 1000 au lieu de 800 ; Item5 : quantité 2000 au lieu de 1100 ; Item6 : quantité 3000 au lieu de 2800 ; Item8 : quantité 785 au lieu de 750. Soit une variation de 14.96% du montant initial de l'offre financière.</p> <p>Lot2 : Global Médical Group (GMG) Sarl pour un montant de huit millions neuf cent vingt-quatre mille huit cents (8 924 800) francs CFA HTVA. La correction est due à une augmentation de quantité des items suivants : Item2 : quantité 100 au lieu de 50 ; Item3 : quantité 150 au lieu de 100 ; Item8 : quantité 129 au lieu de 100 ; Item9 : quantité 125 au lieu de 100. Soit une variation de 14,86% du montant initial de l'offre financière. Le délai d'exécution est de trente (30) jours pour chaque lot.</p>					

Résultats provisoires

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BOGODOGO

DEMANDE DE PRIX N°2024-004/MSHP/SG/CHU-B/DG/DMP DU 1er FEVRIER 2024 POUR L'ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES SERVICES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BOGODOGO
FINANCEMENT : BUDGET DU CHU-B « EXERCICE 2024 » - DATE DE DEPOUILLEMENT : 16 février 2024
NOMBRE DE PLIS REÇUS : 17 - NOMBRE DE LOT : 01
RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION DE L'AVIS : Quotidien des marchés publics : N°3809 du mercredi 07 février 2024
MONTANT PRÉVISIONNEL DU BUDGET : 15 000 000 F CFA TTC

N°	Nom du soumissionnaire	Montant en F CFA HT		Montant en F CFA TTC		Observations
		Lu	Corrigé	Lu	Corrigé	
1	SODICOM SARL	9 900 000	--	--	--	Non conforme - L'autorisation du fabricant pour l'ensemble des encres non fournie - Item1-8 et 18 les consommables proposées sont de marque ASTA incompatible avec les imprimantes HP
2	IKF BURKINA SARL	--	--	10 144 000	--	Non conforme L'autorisation du fabricant pour l'ensemble des encres non fournie
3	VEENEM TECH SARL	--	--	13 998 930	13 998 930	Conforme 8 ^{ème}
4	UNION TECHNIQUE ET COMMERCIALE SARL	10 950 000	10 950 000	--	12 921 000	Conforme 7 ^{ème}
5	KCD SARL	10 215 000	10 215 000	--	12 053 700	Conforme 3 ^{ème}
6	AZA SERVICE	10 285 000	10 285 000	--	12 136 300	Conforme 4 ^{ème}
7	BUREAU NET SERVICES	10 455 000 Avec une remise de 15% à consentir sur le montant hors taxes.	--	--	--	Non conforme L'autorisation du fabricant pour l'ensemble des encres non fournie
8	YIPENE BUSINESS INTERNATIONAL	10 215 000	--	--	--	Non conforme - Item7 et 8 : Pas de choix ferme sur les couleurs (noire et jaune) - Item9, 12 et 17 l'autorisation du fabricant non fournie ; - Item17 : Pas de choix ferme sur les références imprimante SONY UP-DR80MD et UP-DR50MD)
9	DEVIMCO BURKINA	9 889 000	--	--	--	Non conforme - L'autorisation du fabricant pour l'ensemble des encres non fournie - Item1-8 et 18 les consommables proposées sont de marque ASTA incompatible avec les imprimantes HP
10	AZIZ SERVICE	--	10 210 000	12 047 800	12 047 800	Conforme 2 ^{ème}
11	SAR-COM	10 087 500	10 087 500	--	11 903 250	Conforme 1 ^{er}
12	GMS	--	9 915 000	11 699 700	11 699 700	Non conforme En application des dispositions de l'article 21 à son point 6 des IC (DPX), l'offre est anormalement basse car le montant maximum TTC de l'offre (11 699 700) est inférieur au seuil minimum (11 812 049) TTC
13	OPTIMA PRO DIFFUSION SARL	--	10 264 000	12 111 520	12 111 520	Conforme 5 ^{ème}
14	PROTECH SARL	--	10 350 000	12 213 000	12 213 000	Conforme 6 ^{ème}
15	TALAH BUROTEK	9 873 000	--	--	--	Non conforme - L'autorisation du fabricant pour l'ensemble des encres non fournie - Item1-8, 11 et 18 les consommables proposées sont de marque ASTA incompatible avec les imprimantes HP
16	BTS TRADING	9 807 000	--	--	--	Non conforme - L'autorisation du fabricant pour les consommables informatiques non fournies.
17	RDI SARL	--	9 600 000	11 859 000	11 328 000	Non conforme La variation de l'offre est due à une erreur dans le bordereau des prix unitaires à l'item18 du montant en lettre (80 000) et en chiffre (90 000). Elle est de -4,72% ; En application des dispositions de l'article 21 à son point 6 des IC (DPX), l'offre est anormalement basse car le montant maximum TTC de l'offre (11 328 000) est inférieur au seuil minimum (11 812 049) TTC
ATTRIBUTAIRE : SAR-COM		<p>Pour un montant de : onze millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (11 577 500) Francs CFA HTVA avec une augmentation des quantités aux items 3, 4, 5, 6, 7 et 8 pour un taux de variation de 14,77% pour tenir compte de l'évolution des besoins de l'administration. Le délai d'exécution est de vingt et un (21) jours ; Le délai de validité est l'année budgétaire 2024.</p>				

Résultats provisoires

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TENKODOGO

DEMANDE DE PRIX A COMMANDE N°2024-010/MSHP/SG/CHR-TNK/DG/PRM du 19/02/2023 POUR ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DU CHR DE TENKODOGO –
PUBLICATION : REVUE DES MARCHES PUBLICS N°3821 du vendredi 23 février 2024
CONVOCACTION CAM N° 2024-003 /MSHP/SG/CHR-TNK/DG/PRM du 28/02/2024 - Financement : budget CHR, EXERCICE 2024 –
Nombre de plis reçus : 06 plis. Date d'ouverture des plis : 01 mars 2024

Soumissionnaires	Montants FCFA HTVA		Montants FCFA TTC		Observations	Rang
	Lus	Corrigés	Lus	Corrigés		
AZIZ SERVICE			Min : 8 546 740 Max : 12 804 180		Non conforme - Item 1 : les spécifications techniques de la cartouche d'encre proposée sont différentes de celles figurant sur le prospectus : HP CE 505 A CM Iso 14001 proposé et CE505A Iso 19752 sur le prospectus ; - item 3 : les spécifications techniques de la cartouche d'encre proposée sont différentes de celles figurant sur le prospectus : HP CF 217A ISO 14001 proposé et CF 217 A Iso 19752 sur le prospectus ; - item 5 : les spécifications techniques de la cartouche d'encre proposée sont différentes de celles figurant sur le prospectus : HP CF 280A CU ISO 14001 proposé et CF280 A Iso 19752 sur le prospectus ; - items 11 et 12 : spécifications techniques proposée non conformes à celles demandées dans le dossier.	-
LCF	Min : 8 872 500 Max : 10 655 000				Non conforme - Item 1 : photo accompagnée des références du site d'accueil et de vente qui ne fournit pas toutes les caractéristiques de l'articles ; - item 3 : les spécifications techniques de la cartouche d'encre proposée sont différentes de celles figurant sur le prospectus : CF 217 A Iso 14001 proposé et CF 217 A Iso 19752 sur le prospectus ; - item 8 : les références du fabricant de la marque non précisées ;	-
STI SARL	Min : 9 015 000 Max : 10 822 500				Conforme	1 ^{er}
ESPACE BUREAUTIQUE TEEG-WENDE	Min : 11 817 000 Max : 14 350 000				Non conforme - la garantie de soumission non fournie ;	-
M.G.F SERVICE	Min : 8 011 000 Max : 9 622 500				Non conforme - item 1 ; 3 ; 5 ; 8 et 28 : photo commentée proposée ;	-
GREEN ENGINEERING SERVICES	Min : 8 817 500 Max : 10 611 500		Min : 10 404 650 Max : 12 521 570		Non conforme - item 1 ; 3 ; 5 ; 8 et 28 : photo commentée proposée ;	-

ATTRIBUTAIRES : STI SARL pour un montant minimum de neuf millions quinze mille (9 015 000) F CFA HTVA et maximum de douze millions trois cent soixante-douze mille cinq cents (12 372 500) F CFA HTVA suite à une augmentation des quantités des items 1 et 4. Le taux de variation est de 14,32% et le délai d'exécution est l'année budgétaire 2024 de quatorze (14) jours par commande.

RESULTAT DE LA DEMANDE DE PRIX N°2024- 011/MSHP/SG/CHR-TNK/DG/PRM DU 19 FEVRIER 2024 POUR ACQUISITION DE CONSOMMABLES DE GESTION DES DECHETS BIOMEDICAUX AU PROFIT DU CHR DE TENKODOGO.
PUBLICATION : REVUE DES MARCHES PUBLICS N°3821 du vendredi 23 février 2024
CONVOCACTION CAM N° 2024-003 /MSHP/SG/CHR-TNK/DG/PRM du 28/02/2024 - Financement : budget CHR, EXERCICE 2024
Nombre de plis reçus : 01 plis. Date d'ouverture des plis : 01 mars 2024

Soumissionnaires	Montants FCFA HTVA		Montants FCFA TTC		Observations	Rang
	Lus	Corrigés	Lus	Corrigés		
BURKINA SERVICES PLUS	6 079 000				Conforme	1 ^{er}
ATTRIBUTAIRES	BURKINA SERVICES PLUS pour un montant de six millions soixante-dix-neuf mille (6 079 000) francs CFA HTVA avec un délai d'exécution quatorze (14) jours.					

RESULTAT DE LA DEMANDE DE PRIX N°2024- 012/MSHP/SG/CHR-TNK/DG/PRM DU 19 FEVRIER 2024 POUR ACQUISITION DE CONSOMMABLES SPECIFIQUES DE L'UNITE D'APPAREILLAGE AU PROFIT DU CHR DE TENKODOGO
PUBLICATION : REVUE DES MARCHES PUBLICS N°3821 du vendredi 23 février 2024
CONVOCACTION CAM N° 2024-003 /MSHP/SG/CHR-TNK/DG/PRM du 28/02/2024 - Financement : budget CHR, EXERCICE 2024
Nombre de plis reçus : 01 plis. Date d'ouverture des plis : 01 mars 2024

Soumissionnaires	Montants FCFA HTVA		Montants FCFA TTC		Observations	Rang
	Lus	Corrigés	Lus	Corrigés		
ORTHOBA SARL	5 995 000				Conforme	1 ^{er}
ATTRIBUTAIRES	ORTHOBA SARL pour un montant de cinq millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille (5 995 000) francs CFA HTVA avec un délai d'exécution quatorze (14) jours.					

Résultats provisoires

REGION DU CENTRE-SUD

SYNTHESE DES RESULTATS DES TRAVAUX DE DELIBERATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (AAOO) N°2023 -050/MATDS/RCSD/GM/SG/CRAM DU 22/12/2023 POUR LA PASSATION DES MARCHES A ORDRE DE COMMANDE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DU RESEAU ROUTIER CLASSE, DES PISTES RURALES ET DES TRAVAUX PAR LA METHODE DE HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE (HIMO) DE L'ANNEE 2024 DANS LA REGION DU CENTRE-SUD AU PROFIT DE LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT DU CENTRE-SUD

Publication de l'avis: Revue des Marchés Publics N° 3779 du 27 décembre 2023 ; Financement: Fonds Spécial Routier, Gestion 2024
Référence de la convocation de la CRAM: N°2024 -002/MATDS/RCSD/GM/SG/CRAM du 28 février 2024 ; Nombres plis reçus : cent quatre (104) ; Nombre de soumissions : deux cent-neuf (209) ; Nombres plis reçus hors délai : zéro (0) ; Dates d'ouverture et de délibération : 26/01/2024 et 06/03/2024

Route en Terre (RT) LOT 1

Montant Prévisionnel : 199 119 240 FCFA TTC		0,85 M = 155 655 241 FCFA TTC				1,15 M = 210 592 384 FCFA TTC			
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA TTC		Correction opérée en plus ou moins-value (Francs CFA TTC)		Montant corrigé en Francs CFA TTC		Rang	Appréciation générale	
	minimum	maximum	minimum	maximum	minimum	maximum			
La grue	112 798 418	143 839 262			112 798 418	143 839 262		Non Conforme offre anormalement basse	
Groupement d'entreprises : UBC SARL/ ECF SARL	123 779 107	158 586 997	-1 947 000	-2 875 188	121 832 107	155 711 809	1 ^{er}	Conforme Erreur sur le prix unitaire de l'item 305 (lire 4350 en lettre au lieu de 4500 en chiffre)	
Entreprise Wend-toen	123 457 052	156 046 882			123 457 052	156 046 882	6 ^{ème}	Conforme	
PACO BTP	123 054 825	156 638 805			123 054 825	156 638 805	5 ^{ème}	Conforme	
YAMTA international SARL	121 850 293	157 001 903			121 850 293	157 001 903	2 ^{ème}	Conforme	
Émergence BTP	124 021 363	157 003 543			124 021 363	157 003 543	8 ^{ème}	Conforme	
EGETRAM-I BTP/ZN	121 981 733	157 369 933			121 981 733	157 369 933	3 ^{ème}	Conforme	
Ets Namalgué	122 568 311	157 719 921			122 568 311	157 719 921	4 ^{ème}	Conforme	
YI HIEN	123 898 527	158 801 747			123 898 527	158 801 747		Non Conforme Fausses déclarations. - l'ensemble du personnel clé estimerait avoir travaillé au compte de l'entreprise YI HIEN dans la région du Centre Est dans le cadre des travaux d'entretien courant de l'année 2022. Information démentie auprès des acteurs concernés, - en plus M. SAWADOGO Wen-Denda et M. BONKOUYOU Jean déclarent dans leurs CV avoir travaillé au compte de l'entreprise YI-HIEN en 2015 respectivement en qualité de chef d'équipe Ouvrage et Chef d'équipe Terrassement alors que dans leurs attestations de travail, l'entreprise reconnaît les avoir engagés dans leurs fonctions respectives à partir de Février 2018, il y a donc discordance	
DONKINO BTP SARL	123 672 461	158 865 961			123 672 461	158 865 961	7 ^{ème}	Conforme	
Groupement d'entreprises : DORIF Technologie/Premium Construction	126 746 408	159 026 795			126 746 408	159 026 795	11 ^{ème}	Conforme	
EKAM SARL	126 084 593	159 388 205			126 084 593	159 388 205	10 ^{ème}	Conforme	
Groupe Youngo Burkina SARL	126 893 312	163 773 032	+6 490 000	+6 490 000	133 383 312	170 263 032	14 ^{ème}	Conforme Omission de prix unitaire pour l'item 100c, on applique le prix unitaire le plus élevé des offres de ce lot à l'item ci-dessus mentionné soit 6 490 000 FCFA TTC pour les besoins d'évaluation, cela a entraîné une variation en plus valus de 3,96%	

Résultats provisoires

ETS SOMKINDA ET FRERE	128 274 437	164 441 319			128 274 437	164 441 319	12 ^{ème}	Conforme
Groupement d'entreprises : FTI - BTP /Entreprise Rakis	132 532 337	165 278 517			132 532 337	165 278 517	13 ^{ème}	Conforme
BATIFOR	127 221 301	165 480 441			127 221 301	165 480 441		Non Conforme Cartes grises de la pelle chargeuse et des trois (03) camions bennes non Fournies
Métal building SARL	124 624 355	168 693 107			124 624 355	168 693 107	9 ^{ème}	Conforme
SOCONIF SARL	147 294 680	170 038 000	+15 101 640	+15 101 640	162 396 320	185 139 640		Non Conforme - Carte grise de véhicule de liaison non fournie ; - Planning de mobilisation du personnel non fourni ; - erreur de multiplication du prix unitaire de la quantité des items 206i et 206n (lire respectivement 6 078 000 et 1 500 000 au lieu de 6 780 000 et 15 000 000) la correction a entraîné une variation en plus valus de 9,30%)
Attributaire provisoire	Le groupement d'entreprises UBC SARL/ ECF SARL est attributaire pour : - un montant minimum de cent trois millions deux cent quarante-sept mille cinq cent quarante-huit (103 247 548) F CFA hors taxes soit cent-vingt-un millions huit cent trente-deux mille cent sept (121 832 107) F CFA toutes taxes comprises - un montant maximum de cent trente-un millions neuf cent cinquante-neuf mille cent soixante (131 959 160) F CFA hors taxes soit cent cinquante-cinq millions sept cent onze mille huit cent neuf (155 711 809) F CFA toutes taxes comprises - délai de validité : 12 mois							

Route en Terre (RT) LOT 4

Montant Prévisionnel : 254 141 212 FCFA TTC			0,85 M =201 139 635 FCFA TTC				1,15 M = 272 130 095 FCFA TTC	
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		rang	Appréciation générale
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
EBTM	154 081 038	198 212 802			154 081 038	198 212 802		Non Conforme offre anormalement basse
EBC BTP / EGC BGC	157 482 400	200 782 146			157 482 400	200 782 146		Non Conforme offre anormalement basse
TGO	158 987 089	201 071 789			158 987 089	201 071 789		Non Conforme offre anormalement basse
EGETRAM- I BTP/ZN Sarl	162 748 905	201 170 472			162 748 905	201 170 472	1 ^{er}	Conforme
GGT	165 934 905	207 312 372			165 934 905	207 312 372	3 ^{ème}	Conforme
SST/BTP	168 149 833	213 430 622			168 149 833	213 430 622	4 ^{ème}	Conforme
GSS SARL	164 474 966	215 994 887			164 474 966	215 994 887	2 ^{ème}	Conforme
NIPAB SA	161 589 021	216 688 177			161 589 021	216 688 177		Non Conforme -fosses déclarations sur les références techniques de l'entreprises (marchés similaires et PV de réception) - Fosses déclarations sur l'expériences de tout le personnel (projets similaires et attestation de travail)
ETAF	159 818 033	221 971 937	+11 800 000		171 618 033	221 971 937	5 ^{ème}	Conforme Erreur de sommation sur le montant minimum. La correction a entraîné une variation en plus-value de 6,26%
ENG SARL	173 908 504	227 118 244			173 908 504	227 118 244	6 ^{ème}	Conforme

Attributaire provisoire
 L'entreprise **E.GE.TRA.M-I BTP/ZN Sarl** est attributaire pour :
 -un montant minimum de cent trente-sept millions neuf cent vingt-deux mille huit cent un (**137 922 801**) **F CFA** hors taxes soit cent soixante-deux millions sept cent quarante-huit mille neuf cent cinq (**162 748 905**) **F CFA** toutes taxes comprises ;
 -un montant maximum de cent soixante-dix millions quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante un (**170 483 451**) **F CFA** hors taxes soit deux cent un millions cent soixante-dix mille quatre cent soixante-douze (**201 170 472**) **F CFA** toutes taxes comprises
 - délai de validité : **12 mois**

Route en Terre (RT) LOT 5

Montant Prévisionnel : 113 856 100 FCFA TTC			0,85 M = 89 688 770 FCFA TTC				1,15 M = 121 343 629 FCFA TTC	
Nom du	Montant lu en Francs	Correction opérée en	Montant corrigé en	rang	Appréciation générale			

Résultats provisoires

soumissionnaire	CFA		plus ou moins-value		Francs CFA			
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
BTP ECOS	67 996 499	87 596 299			67 996 499	87 596 299		Non Conforme offre anormalement basse
YAMTA international SARL	68 256 807	89 042 979			68 256 807	89 042 979		Conforme offre anormalement basse
GENERAL IMMO	69 897 055	90 480 385			69 897 055	90 480 385		Non Conforme -Écartée pour non-conformité des attestations de mise à disposition du matériel roulant (les mises à dispositions sont référencées Avis d'Appel d'Offre Ouvert N°2023-01/MATDS/RCOS/GVT-KDG/SG/CRAM du 19/12/2023 pour les travaux d'entretien courant de la région du Centre Ouest en lieu et place de la référence N°2023-01/MATDS/RCSD/GM/SG/CRAM du 22/12/2023) pour les travaux d'entretien courant de la région du Centre Sud ; -Code d'éthique et de déontologie non signé
SOBOS SARL	71 134 761	93 871 473			71 134 761	93 871 473	1 ^{er}	Conforme
JEHO NISSI SARL	77 321 286	96 956 486			77 321 286	96 956 486	2 ^{ème}	Conforme
CGPS SA	80 944 677	100 090 472			80 944 677	100 090 472	3 ^{ème}	Conforme
Attributaire provisoire	L'entreprise SOBOS SARL est attributaire pour : -un montant minimum de soixante millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-seize (60 283 696) F CFA hors taxes soit soixante-onze millions cent trente-quatre mille sept cent soixante un (71 134 761) F CFA toute taxes comprises -un montant maximum de soixante-dix-neuf millions cinq cent cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (79 552 096) F CFA hors taxes soit quatre-vingt-treize millions huit cent soixante et onze mille quatre cent soixante-treize (93 871 473) F CFA toutes taxes comprises - délai de validité : 12 mois							
Pistes Rurales (PR) LOT 1								
Montant Prévisionnel : 216 251 800 FCFA TTC			0,85 M = 172 273 575 FCFA TTC			1,15 M = 233 076 013 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		Rang	Appréciation générale
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
SOCOZAF	136 518 246	173 299 200	-64 689	-142 374	136 453 557	173 156 826	1 ^{er}	Conforme Erreur sur les prix unitaires des items 206d et 206o lire respectivement 11 005 et 3005 en lettres au lieu de 11 500 et 3 500 en chiffres
Groupe Zenit / EGC-TP SARL	137 407 848	176 964 162			137 407 848	176 964 162	2 ^{ème}	Conforme
COMOB SARL	141 720 926	183 411 506			141 720 926	183 411 506	5 ^{ème}	Conforme
GH Constructions	140 816 662	185 969 952			140 816 662	185 969 952	3 ^{ème}	Conforme
Group SOCA SARL	140 261 045	184 371 569	+1 132 800	+2 061 696	141 393 845	186 433 265	4 ^{ème}	Conforme Erreur de prix unitaire sur l'item 305 (lire 4 500 en lettre au lieu de 3 900 en chiffres). La correction a entraîné une variation en plus-value de +1,12%
SAAT SA	142 517 140	187 920 000			142 517 140	187 920 000	6 ^{ème}	Conforme
Attributaire provisoire	L'entreprise SOCOZAF est attributaire pour : - un montant minimum de cent quinze millions six-cent trente-huit mille six cent huit (115 638 608) FCFA HTVA soit cent trente-six millions quatre cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante-sept (136 453 557) F CFA toutes taxes comprises - un montant maximum de cent quarante-six millions sept-cent quarante-trois mille soixante-treize (146 743 073) F CFA HTVA soit cent soixante-treize millions cent cinquante-six mille huit-cent vingt-six (173 156 826) F CFA toutes taxes comprises. - délai de validité : 12 mois							
Route en Terre (RT) LOT 2								
Montant Prévisionnel : 141 562 320 FCFA TTC			0,85 M = 112 252 813 FCFA TTC			1,15 M = 151 871 453 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		Rang	Appréciation générale
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
Noomwendé	80 439 703	100 997 309			80 439 703	100 997 309		Non Conforme

Résultats provisoires

construction BTP Sarl								offre anormalement basse
SEB-SAS	90 188 875	109 981 015			90 188 875	109 981 015		Non Conforme offre anormalement basse
Ets Namalgué	88 618 944	110 247 872			88 618 944	110 247 872		Non Conforme offre anormalement basse
BTP ECOS	86 560 033	111 052 231			86 560 033	111 052 231		Non Conforme offre anormalement basse
AGIC CONSTRUCTION SARL	91 025 377	111 855 917			91 025 377	111 855 917		Non Conforme Agrément Technique non conforme - L'entreprise a fourni un agrément B4 du Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat
Univers Logistique et Commerce	64 669 932	112 383 055			64 669 932	112 383 055		Non Conforme -Carte grise du compacteur automoteur non fourni ; -Prix unitaire manifestement déséquilibré et non concurrentiel (le soumissionnaire propose par exemple pour le béton Q350 à 2 500 FCFA, l'acier pour armature à 50 FCFA ; fourniture et mise en œuvre de graveleux latéritique à 650 FCFA, le remblai pour ouvrage à 500 FCFA, Installation de chantier à 15 000 FCFA, mesures environnementales et sociales à 25 000 FCFA et l'enrochement 1 000 FCFA)
YI HEIN	89 665 134	112 579 672			89 665 134	112 579 672		Non Conforme -fausse déclaration pour l'ensemble du personnel clé estimerait avoir travaillé au compte de l'entreprise YI HIEN dans la région du Centre Est dans le cadre des travaux d'entretien courant de l'année 2022. Information démentie auprès des acteurs concernés ; - en plus M. SAWADOGO Wen-Denda et M. BONKOUYOU Jean déclarent dans leurs CV avoir travaillé au compte de l'entreprise YI-HIEN en 2015 respectivement en qualité de chef d'équipe Ouvrage et Chef d'équipe Terrassement alors que dans leurs attestations de travail, l'entreprise reconnait les avoir engagés dans leurs fonctions respectives à partir Février 2018. il y a donc discordance
DONKINO BTP SARL	89 116 349	112 872 699			89 116 349	112 872 699	1 ^{er}	Conforme
MY SARL	87 961 991	113 502 147			87 961 991	113 502 147		Non Conforme -Garantie de Soumission non conforme, absence de délais de garantie de 120 jours, - Planning d'exécution des travaux, planning de mobilisation du personnel et le planning d'approvisionnement non fournis
CONFIANCE SERVICE SARL	90 686 021	114 339 239			90 686 021	114 339 239	2 ^{ème}	Conforme
Groupe Youngo	94 110 770	115 444 226			94 110 770	115 444 226	3 ^{ème}	Conforme

Résultats provisoires

Non conforme								
Lettre de soumission fournie non conforme (route en terre lot1 au lieu de route en terre lot2)								
Burkina SARL								
OTAF	90 023 946	115 566 344			90 023 946	115 566 344		
Groupement d'entreprises : FTI - BTP /Entreprise Rakis	97 149 164	118 947 894			97 149 164	118 947 894	5^{ème} Conforme	
GSS SARL	96 338 587	120 181 077			96 338 587	120 181 077	4^{ème} Conforme	
Entreprise Saint Rémy	116 800 058	131 104 313			116 800 058	131 104 313	8^{ème} Conforme	
CGPS SA	103 731 346	136 193 972			103 731 346	136 193 972	6^{ème} Conforme	
SORIAZ SARL	111 636 626	137 612 556			111 636 626	137 612 556	7^{ème} Conforme	
Attributaire provisoire	L'entreprise DONKINO BTP SARL est attributaire pour : - un montant minimum de soixante-quinze millions cinq cent vingt-deux mille trois cent trente (75 522 330) F CFA hors taxes soit quatre-vingt-neuf millions cent seize mille trois cent quarante-neuf (89 116 349) F CFA toutes taxes comprises ; - un montant maximum de quatre-vingt-quinze millions six cent cinquante-quatre mille huit cent trente (95 654 830) F CFA hors taxes soit cent douze millions huit cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (112 872 699) F CFA toutes taxes comprises. - délai de validité : 12 mois							
Route en Terre (RT) LOT 3								
Montant Prévisionnel : 189 654 140 FCFA TTC			0,85 M =150 606 990 FCFA TTC			1,15 M = 203 762 398 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		rang	Appréciation générale
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
Noomwendé construction BTP Sarl	117 148 276	147 116 881			117 148 276	147 116 881		Non Conforme Offre anormalement basse
E.BE.RAF	121 624 252	149 547 949			121 624 252	149 547 949		Non Conforme Lettre de soumission non conforme (la lettre de soumission est référencée à l'avis N°2023-013/MATDS/RPLC/GVT-ZNR/SG/CRAM pour les travaux d'entretien courant du réseau classé des routes en terre de type A de l'année 2024 dans la région du Plateau-Central au profit de la province du Ganzourgou au lieu de l'avis N°2023-050/MATDS/RCDS/GM/SG /CRAM du 22 décembre 2023 pour les travaux d'entretien courant du réseau routier classé, des pistes rurales et des travaux par la méthode de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) à ordre de commande de l'année 2024 dans la région du centre-sud/Manga
SEB-SAS	118 416 929	149 718 648			118 416 929	149 718 648		Non Conforme offre anormalement basse
Emergence BTP	121 782 702	150 037 522			121 782 702	150 037 522		Non Conforme offre anormalement basse
GENERAL IMMO	119 107 182	150 502 115			119 107 182	150 502 115		Non Conforme offre anormalement basse
SOTRAC - SARL	122 355 144	151 091 920			122 355 144	151 091 920	5^{ème}	Conforme
EBC BTP / EGC BGC	121 333 358	151 191 606			121 333 358	151 191 606	1^{er}	Conforme
EKAM SARL	122 049 972	150 689 929		+885 000	122 049 972	151 191 606	4^{ème}	Conforme Erreur de quantité sur l'item 206o, lire 57,14 en quantité maximum au lieu de 27,14 mentionné dans le devis du soumissionnaire. La correction a entraîné une variation en plus valus de 0,58%
Ets Namalgué	121 793 358	151 891 146			121 793 358	151 891 146	2^{ème}	Conforme
Enterprise Wend-toen	121 879 019	153 144 948			121 879 019	153 144 948	3^{ème}	Conforme
UBC SARL / ECF SARL	128 780 055	157 678 108			128 780 055	157 678 108	9^{ème}	Conforme
Metal bulding SARL	124 659 722	160 279 379			124 659 722	160 279 379	6^{ème}	Conforme
BULD TO KAMA SARL	122 796 358	157 815 690	+1 947 708	+4 234 931	124 744 066	162 757 913	7^{ème}	Conforme

Résultats provisoires

									Erreur de prix unitaire sur les items 100, 100c et 305 (lire respectivement 7 000 300, 1 000 300 et 5 500 en lettre au lieu de 7 300 000, 1 300 000 et 5000 en chiffre) la correction a entraîné une variation en plus valus de 2,68%
SST/BTP	127 786 271	159 618 777			127 786 271	159 618 777		8 ^{ème}	Conforme
ETS SOMKINDA ET FRERE	133 091 173	169 039 991			133 091 173	169 039 991		11 ^{ème}	Conforme
ENG SARL	132 104 351	169 559 616			132 104 351	169 559 616		10 ^{ème}	Conforme
GTI SARL	136 617 757	177 588 448			136 617 757	177 588 448			Non Conforme Carte grise du compacteur automoteur non fournie
SORIAZ SARL	151 762 372	200 484 897			151 762 372	200 484 897		12 ^{ème}	Conforme
Attributaire provisoire	Le groupement d'entreprises EBC BTP / EGC BGC est attributaire pour : - un montant Minimum de cent deux millions huit cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingts (102 824 880) F CFA hors taxes soit cent vingt un millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante-huit (121 333 358) F CFA toutes taxes comprises ; - un montant Maximum de cent vingt- huit millions cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingts (128 128 480) F CFA hors taxes soit cent cinquante-un millions cent quatre-vingt-onze mille six cent six (151 191 606) F CFA toutes taxes comprises. - délai de validité : 12 mois								
Pistes Rurales (PR) LOT 2									
Montant Prévisionnel : 107 200 448 FCFA TTC				0,85 M = 84 851 510 FCFA TTC			1,15 M = 114 799 101 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		rang	Appréciation générale	
	Minimum	maximum	Minimum	maximum	Minimum	maximum			
Ets Namalgué	68 688 582	82 563 022			68 688 582	82 563 022		Non Conforme offre anormalement basse.	
PACO BTP	66 177 465	85 453 945			66 177 465	85 453 945	1 ^{er}	Conforme	
Société kouanda multiservice SARL	69 491 448	85 496 968			69 491 448	85 496 968	5 ^{ém}	Conforme	
ITPS SARL	69 189 646	85 943 286			69 189 646	85 943 286	3 ^{ème}	Conforme	
ETS CONSI	68 790 914	86 757 594			68 790 914	86 757 594	2 ^{ème}	Conforme	
CONFIANCE SERVICE SARL	69 331 411	86 996 011			69 331 411	86 996 011	4 ^{ém}	Conforme	
GETRACO	71 450 778	87 032 678			71 450 778	87 032 678	9 ^{ém}	Conforme	
Zadané Sarl	71 253 647	87 186 007			71 253 647	87 186 007	8 ^{ém}	Conforme	
OTAF	70 073 159	88 186 867			70 073 159	88 186 867	6 ^{ém}	Conforme	
SOREF	72 770 107	88 271 767			72 770 107	88 271 767	11 ^{ém}	Conforme	
EGTC	67 332 820	89 514 460			67 332 820	89 514 460		Non conforme : - garantie de soumission non conforme (le délai de la garantie de soumission est de 60 jours au lieu de 120 jours conformément au DAO). - Carte grise de compacteur automoteur non fournie.	
SEB-SAS	116 121 125	144 130 755	-34 844 213	-48 470 823	81 276 912	95 659 932		Non conforme - variation de l'offre de plus de 15% après correction des erreurs et omissions. - Omission du prix unitaire de l'item 206o, on applique le prix unitaire le plus élevé des offres ce lot à cet item soit 96 000 FCFA pour les besoins d'évaluations ; - Erreur de quantité sur les items 204a-204b-204c-204d-206 e-206f-206g-206i-206j-301c-303a-305 (lire respectivement 382,54-548-39-56-96-154-92,76-291,12-11548,4864-12-6-2668 au lieu de 226,01-1783-44-78-46,2-77-57,21-284,47-26599,76-22,2-5,1-5818) La correction a entraîné une variation en moins-value de 33,63%	

Résultats provisoires

BUILD TO KAMA SARL	73 169 243	90 896 383			73 169 243	90 896 383	12^{em}	Conforme
GEOLEX engineering	71 040 395	91 079 156			71 040 395	91 079 156	7^{em}	Conforme
JEHO NISSI SARL	72 761 078	91 195 038			72 761 078	91 195 038	10^{em}	Conforme
AGIC CONSTRUCTION SARL	79 957 436	95 673 856			79 957 436	95 673 856		Non conforme : L'entreprise a fourni un agrément B4 du Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat au lieu d'un agrément T3 ou T4 du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement conformément au DAO
ACCORD BTP	88 066 239	105 617 559			88 066 239	105 617 559	13^{em}	Conforme
ACS GROUPE SARL	69 684 152	88 966 768	168 135 583 503	177 466 147 660	168 205 267 655	177 555 114 428		Non conforme Variation de plus de 15% du prix de l'offre après correction (Discordance de prix unitaires dans le bordereau des prix unitaires et dans le cadre de devis). La correction a entraîné une variation en plus-value de 199 474,65%
Attributaire provisoire	L'entreprise PACO BTP est attributaire pour : - un montant minimum de cinquante-six millions quatre-vingt-deux-mille cinq-cents quatre-vingt-dix-huit (56 082 598) F CFA hors taxes soit soixante-six millions cent soixante-dix-sept-mille quatre-cent-soixante-cinq (66 177 465) F CFA toutes taxes comprises - un montant maximum de soixante-douze millions quatre-cent dix-huit mille cinq-cents quatre-vingt-dix-huit (72 418 598) F CFA hors taxes soit quatre-vingt-cinq millions quatre cent cinquante-trois mille neuf-cent quarante-cinq (85 453 945) F CFA toutes taxes comprises - délai de validité : 12 mois							
Pistes Rurales (PR) LOT 3								
Montant Prévisionnel : 183 657 510 FCFA TTC			0,85 M = 146 502 322 FCFA TTC				1,15 M = 198 209 023 FCFA TTC	
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		rang	Appréciation générale
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
SEB-SAS	75 269 296	89 823 416	85 613 689	123 364 721	160 882 985	213 188 137		Non Conforme Écarté pour une variation de plus de 15%. Omission des prix unitaires des items 204e, 206d, 206h, 206 k, 206n, et 406, on applique les prix unitaires les plus élevés des offres de ce lot aux items ci-dessus cités pour les besoins d'évaluation soit respectivement 1 000 640 ; 14 000 ; 2 000 000 ; 100 000 ; 2 000 000 ; 500 000 ; 20 000. - Erreur de quantité sur les items 204a-204b-204c-204d-206 e-206f-206g-206i-206j-301c-303a-305 (lire respectivement 226,01-1783-44-78-46,2-77-57,21-284,47-26599,76-22,2-5,1-5818 au lieu 382,54-548-39-56-96-154-92,76-291,12-11548,49-12-6-2668 La correction a entraîné une variation en plus-value de 137,34%.
GGO	106 883 384	135 694 294	1 310 125	1 215 606	108 193 509	136 909 900		Non Conforme - offre anormalement basse. - Erreurs sur les quantités des item 204a et 206i (lire respectivement 226,01 et 284,47 au lieu de 226,06 et 287,47) - Erreurs de calculs sur les

Résultats provisoires

								items 204b, 206f et 406 (lire respectivement 6 240 500 ; 1 848 000 ; 36 250 au lieu de 6 240 000 ; 1 732 500 ; 36 400). La correction a entraîné une variation en plus-value de 0,90%.
AGES	113 620 061	145 075 321			113 620 061	145 075 321		Non Conforme offre anormalement basse.
SOTRAC - SARL	118 662 174	146 379 430			118 662 174	146 379 430		Non Conforme offre anormalement basse ; Lettre de soumission fournie non conforme ; Planning d'exécution ; Bordereau des prix unitaires ; cadre du devis quantitatif et estimatif non fournis
MAMOUN BTP SARL	116 823 475	146 534 223			116 823 475	146 534 223	5 ^{ème}	Conforme
Nerwaya Travaux Publics BTP	113 765 574	146 544 807			113 765 574	146 544 807	1 ^{er}	Conforme
CGT BTP	78 867 538	146 877 030			78 867 538	146 877 030		Non Conforme Écartée pour : -Prix unitaires manifestement déséquilibrés et non concurrentiels. Des prix manifestement très bas ou très élevés par rapport au mercuriale (le soumissionnaire propose par exemple pour le béton Q350 à 10 000 FCFA, -Lettre de soumission non signée
GETRACO	118 424 021	146 996 787		-600	118 424 021	146 996 187	7 ^{ème}	Conforme Erreur de sommation sur le montant Max. La correction a entraîné une variation en moins-value de 0,0004%
AFRIKFOR SARL	116 117 021	147 123 910			116 117 021	147 123 910	3 ^{ème}	Conforme
SOKEV SARL	117 231 210	148 072 693			117 231 210	148 072 693	6 ^{ème}	Conforme
BMKS-Sarl	118 235 782	148 247 312			118 235 782	148 247 312		Non Conforme Garantie de soumission fournie non conforme
GBTP/WBM	119 812 511	149 256 107			119 812 511	149 256 107	9 ^{ème}	Conforme
SOCONIF SARL	119 422 490	151 040 000	-1 509 480	-1 509 480	117 913 010	149 530 520		Non conforme : - Carte grise de véhicule de liaison non fournie ; - Planning de mobilisation du personnel non fourni ; - Erreurs sur les prix unitaires des items 100c et 204 e (lire respectivement 5 369 224 et 1 000 640 en lettres au lieu de 5 369 724 et 1 640 000 en chiffres). La correction a entraîné une variation en moins-value de 1,00%. -
DORIF Technologie /Premium Construction	113 773 234	149 677 802			113 773 234	149 677 802	2 ^{ème}	Conforme
EMIB SARL BTP	123 425 616	150 184 712			123 425 616	150 184 712	14 ^{ème}	Conforme
BATI FOR	115 784 938	150 222 177			115 784 938	150 222 177		Non conforme Cartes grises de la pelle chargeuse et des trois (03) camions bennes non fournies
BTS	116 236 119	150 272 275			116 236 119	150 272 275	4 ^{ème}	Conforme
DAOUEGA SERVICE	120 007 241	150 467 112			120 007 241	150 467 112	11 ^{ème}	Conforme
Metal Building SARL	119 637 108	155 415 180			119 637 108	155 415 180	8 ^{ème}	Conforme
Lagrué	138 628 932	176 852 141			138 628 932	176 852 141	18 ^{ème}	Conforme
BF Hall SARL	120 563 851	154 106 944			120 563 851	154 106 944	12 ^{ème}	Conforme
ACS Groupe SARL	119 605 219	154 247 275			119 605 219	154 247 275	10 ^{ème}	Conforme

Résultats provisoires

SST/BTP	122 587 139	154 285 715			122 587 139	154 285 715	13 ^{ème}	Conforme
BPS SARL	127 202 762	156 362 922			127 202 762	156 362 922	15 ^{ème}	Conforme
ETAF	125 551 191	162 746 649			125 551 191	162 746 649		Non Conforme Garantie de soumission fournie non conforme (Route en terre)
ECZ Burkina	119 471 904	150 249 962	+18 832 630	+18 832 630	138 304 534	169 082 592	17 ^{ème}	Conforme Erreur sur le prix unitaire de l'item 206j (lire 1 600 en lettres au lieu de 1000 en chiffres). La correction a entraîné une variation en plus-value de 12,53%
GSC international SARL	145 145 909	177 531 009			145 145 909	177 531 009	20 ^{ème}	Conforme
CGPS SA	138 024 861	179 058 181			138 024 861	179 058 181	16 ^{ème}	Conforme
SDI	142 050 733	183 333 033			142 050 733	183 333 033	19 ^{ème}	Conforme
Attributaire provisoire	L'entreprise Nerwaya Travaux Publics BTP est attributaire pour : - un montant minimum de quatre-vingt-seize millions quatre cent onze mille cinq-cent-trois (96 411 503) FCFA hors taxes soit cent treize millions sept cent soixante-cinq mille cinq-cents soixante-quatorze (113 765 574) FCFA toutes taxes comprises. - un montant maximum de cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt-dix mille cinq-cents quatorze (124 190 514) F CFA hors taxes soit cent quarante-six millions cinq-cents quarante-quatre mille huit-cent sept (146 544 807) FCFA toutes taxes comprises. - délai de validité : 12 mois							
Pistes Rurales (PR) LOT 4								
Montant Prévisionnel : 129 399 560 FCFA TTC			0,85 M = 102 143 372 FCFA TTC				1,15 M = 138 193 974 FCFA TTC	
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		Rang	Appréciation générale
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
SKYLINE GROUP INTERNATIONAL	77 106 571	99 661 445			77 106 571	99 661 445		Non Conforme offre anormalement basse
ETS Namalgué	83 030 714	102 051 724			83 030 714	102 051 724		Non Conforme offre anormalement basse
BMKS SARL	83 822 945	102 538 925			83 822 945	102 538 925	3 ^{ème}	Conforme
MAMOUN BTP SARL	82 575 244	103 100 754			82 575 244	103 100 754	1 ^{er}	Conforme
EXINO SARL	84 454 837	103 121 257			84 454 837	103 121 257	4 ^{ème}	Conforme
OTAF	83 601 886	103 306 293			83 601 886	103 306 293	2 ^{ème}	Conforme
CBE	81 920 783	103 357 754			81 920 783	103 357 754		Non Conforme : Attestations de travail non fournies pour tout le personnel. - Le chef d'équipe ouvrage a fourni une attestation datant de 2010 en lieu et place d'un diplôme - Sous détails des prix unitaires non fourni
ECZ Burkina	84 918 407	104 051 635	129 800	195 880	85 048 207	104 247 515	5 ^{ème}	Conforme : Erreur sur le prix unitaire de l'item 206f (22 000 en lettre et 20 000 en chiffre); entrainant une variation en plus-value de 0,19%.
ETJ SARL	85 548 490	107 027 558			85 548 490	107 027 558		Non conforme : Carte grise du deuxième camion-citerne non fournie
PHOENIX	89 076 154	108 009 844			89 076 154	108 009 844	8 ^{ème}	Conforme
EBTE	87 443 633	108 760 569			87 443 633	108 760 569	6 ^{ème}	Conforme
EGTC	78 167 370	108 767 130			78 167 370	108 767 130		Non conforme - garantie de soumission non conforme (le délai de la garantie de soumission est de 60 jours au lieu de 120 jours conformément au DAO). - Carte grise du compacteur automoteur non fournie.
AFRIKFOR SARL	88 107 957	109 505 487	-47 200	-149 860	88 060 757	109 355 627	7 ^{ème}	Conforme : Erreur sur le prix unitaire de la tâche 206d (11 000 en lettre et 11 500 en chiffre); entrainant une variation en moins-value de 0,14%.
SAINT REMY	106 350 002	119 291 062			106 350 002	119 291 062		Non conforme Carte grise du deuxième

Résultats provisoires

								camion-citerne à eau non fournie.	
C-TRAP -SA	102 872 650	218 512 790		-92 765 840	102 872 650	125 746 950		Non Conforme Erreur sur l'application de la TVA entrainant une variation en moins-value de 42,45%	
SDI Sarl	98 679 999	128 356 409			98 679 999	128 356 409	9 ^{ème}	Conforme	
Attributaire provisoire	L'entreprise MAMOUN BTP SARL est attributaire pour : -un montant minimum de soixante-neuf millions neuf cent soixante-dix-neuf mille vingt quatre (69 979 020) F CFA hors taxes soit quatre-vingt-deux millions cinq cent soixante-quinze mille deux cent quarante-quatre (82 575 244) F CFA toutes taxes comprises -un montant maximum de quatre-vingt-sept millions trois cent soixante-treize mille cinq cent vingt (87 373 520) F CFA hors taxes soit cent trois millions cent mille sept cent cinquante-quatre (103 100 754) F CFA toutes taxes comprises. - délai de validité : 12 mois								
Pistes Rurales (PR) LOT 5									
Montant Prévisionnel : 251 305 409 FCFA TTC			0,85 M = 199 944 810 FCFA TTC				1,15 M = 270 513 566 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		Rang	Appréciation générale	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum			
Groupement d'entreprises : IKRA SARL / ELOMA	170 660 789	198 450 960	-15 753 304		154 907 485	198 450 960		Non Conforme Offre anormalement basse Erreur sur l'application de la TVA sur le montant minimum. La correction a entraîné une variation en moins-value de 9,23%	
FASO CONCEPT SARL	159 797 224	202 308 671	-3 323 824	-3 323 824	156 473 400	198 984 847		Non Conforme Offre anormalement basse. -Erreur sur le prix unitaire de l'item 206i (lire 85 000 en lettre au lieu de 90 000 en chiffre) La correction a entraîné une variation en moins-value de 1,64%	
EMIP CONSTRUCTION	155 121 634	200 089 782			155 121 634	200 089 782	1 ^{er}	Conforme	
SOCOZAF	162 780 483	201 716 884			162 780 483	201 716 884	2 ^{ème}	Conforme	
GROUPE ZENIT/EGC-TP SARL	165 706 647	204 579 800	-235 764	-235 764	165 470 883	204 344 036	4 ^{ème}	Conforme Erreur sur le prix unitaire de l'item 100c (lire 1 000 200 en lettre au lieu de 200 000 en chiffre). La correction a entraîné une variation en moins-value de 0,12%	
PHOENIX	166 764 838	205 198 323			166 764 838	205 198 323	5 ^{ème}	Conforme	
ESDP SA	170 471 423	208 144 339			170 471 423	208 144 339	7 ^{ème}	Conforme	
ZADANE	167 600 119	214 440 392		-4 692 326	167 600 119	209 748 066	7 ^{ème}	Conforme Erreur de calcul sur le Max de l'item 206j. La correction a entraîné une variation en moins-value de 2,19% Certificat de chiffre d'affaires non authentique	
COBOPRA SARL	174 284 252	212 036 405			174 284 252	212 036 405		Non conforme : -Certificat de chiffre d'affaires non fournis ; -absence du deuxième chef d'équipe ouvrage	
GROUPE SOCA SARL	167 368 361	212 859 072			167 368 361	212 859 072	6 ^{ème}	Conforme	
EGTC	154 308 373	213 502 188	+3 304 000		157 612 373	213 502 188		Non Conforme - garantie de soumission non conforme (le délai de la garantie de soumission est de 60 jours au lieu de 120 jours conformément au DAO). - Carte grise de compacteur automateur non fournie. - Erreur de sommation sur le Min TTC (lire 157 612 373 au lieu de 154 308 373) la correction a entraîné une variation de	

Résultats provisoires

									2,14% sur le Min.
GH CONSTRUCTIONS	165 384 646	217 990 521			165 384 646	217 990 521		3 ^{ème}	Conforme
DAOUEGA SERVICES	179 984 070	229 030 298			179 984 070	229 030 298		8 ^{ème}	Conforme
CGPS SA	190 222 337	246 821 155			190 222 337	246 821 155		9 ^{ème}	Conforme
Attributaire provisoire	L'entreprise EMIP CONSTRUCTION est attributaire pour : -un montant minimum de cent trente-un millions quatre cent cinquante-neuf mille douze (131 459 012) F CFA hors taxes soit cent cinquante-cinq millions cent vingt un mille six cent trente-quatre (155 121 634) F CFA toutes taxes comprises. -un montant maximum de cent soixante-neuf millions cinq cent soixante-sept mille six cent douze (169 567 612) F CFA hors taxes soit deux cent millions quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-deux (200 089 782) F CFA toutes taxes comprises. - délai de validité : 12 mois								
Pistes Rurales (PR) LOT 6									
Montant Prévisionnel : 302 451 900 FCFA TTC			0,85 M = 239 044 502 FCFA TTC				1,15 M = 323 413 150 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		Rang	Appréciation générale	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum			
EBTM SARL	189 561 065	235 136 441			189 561 065	235 136 441		Non conforme -absence d'un deuxième chef d'équipe ouvrage.	
EMIP CONSTRUCTION	185 295 548	238 005 912			185 295 548	238 005 912		Non Conforme : offre anormalement basse	
GGT	198 593 257	238 796 329			198 593 257	238 796 329		Non Conforme : offre anormalement basse	
Groupement d'entreprises : IKRA SARL / ELOMA	191 962 555	238 952 909	+118 000	+118 000	192 080 555	239 070 909	1^{er}	Conforme : Erreur sur le prix unitaire de l'item 100 (lire 4 600 000 en lettres au lieu de 4 500 000 en chiffres) la correction a entraîné une variation en plus-value de 0,05%	
GROUPE SOCA SARL	192 080 825	240 110 542			192 080 825	240 110 542	2^{ème}	Conforme	
ESDP SA	206 763 978	242 829 510			206 763 978	242 829 510	9^{ème}	Conforme	
COMOB SARL	197 535 168	243 069 952			197 535 168	243 069 952	4^{ème}	Conforme	
GROUPE ZENIT/EGC-TP SARL	201 652 041	243 329 499			201 652 041	243 329 499	7^{ème}	Conforme	
FASO CONCEPT SARL	198 236 200	248 733 663	-1 475 000	-3 129 950	196 761 200	245 603 713	3^{ème}	Conforme : Erreur sur le prix unitaire de la tâche 305 (lire 44 500 en lettre au lieu de 4 750 en lettre). La correction a entraîné une variation en moins-value de 1,26%	
PHOENIX	205 031 862	251 003 718			205 031 862	251 003 718	8^{ème}	Conforme	
GH CONSTRUCTIONS	197 809 029	258 932 085			197 809 029	258 932 085	5^{ème}	Conforme	
SAAT SA	201 345 047	260 168 000			201 345 047	260 168 000	6^{ème}	Conforme	
ETAF	208 133 675	263 900 392		+5 900 000	208 133 675	269 800 392	10^{ème}	Conforme : Erreur de sommation sur le Max La correction a entraîné une variation en plus-value de 2,24%	
NIPAB, SA	206 888 208	271 404 236			206 888 208	271 404 236		Non Conforme Certificat de chiffre d'affaires non conforme	
CDA SERVICE AND TRADING SARL	188 681 840	242 081 914	48 409 039	48 409 039	237 090 879	290 490 953		Non conforme : -absence d'un deuxième chef d'équipe ouvrage -Erreur sur la quantité de l'item 206j (lire 55252 au lieu de 552,52) la correction a entraîné une variation en plus-value de +19,99%	
Attributaire provisoire	Le groupement d'entreprises : IKRA SARL / ELOMA est attributaire pour : -un montant minimum de cent soixante-deux millions sept-cent quatre-vingt mille cent trente-un (162 780 131) FCFA hors taxes soit cent quatre-vingt-douze millions quatre-vingt mille cinq-cents cinquante-cinq (192 080 555) FCFA toutes taxes comprises. -un montant maximum de deux cent deux millions six cent deux mille quatre cent soixante-cinq (202 602 465) FCFA hors taxes soit deux cent trente-neuf millions soixante-dix mille neuf cent neuf (239 070 909) FCFA toutes taxes comprises - délai de validité : 12 mois								
Pistes Rurales (PR) LOT 7									
Montant Prévisionnel : 176 072 965 FCFA TTC			0,85 M = 139 224 886 FCFA TTC				1,15 M = 188 363 081 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		rang	Appréciation générale	

Résultats provisoires

	Minimum	maximum	Minimum	maximum	Minimum	maximum		
GGO	104 668 205	135 096 883	+19 653 608	+26 084 826	124 321 813	161 181 709		Non conforme Variation de l'offre de plus de 15% : Omission des prix unitaires des items 206a, 210b, 301 et 302. On applique le prix unitaire le plus élevé des offres de ce lot aux items ci-dessus mentionnés soit respectivement 90 000 ; 9 000 ; 125 000 ; 500 000 pour les besoins d'évaluation. la correction a entraîné une variation en plus-value de +19,31%
ITPS SARL	110 021 969	138 902 367			110 021 969	138 902 367		Non Conforme offre anormalement basse
ETS CONSI	109 355 731	140 114 525	-589 410	-589 410	108 766 321	139 525 115	1 ^{er}	Conforme Erreur sur le prix unitaire de l'item 100c (lire 1 000 500 en lettres au lieu de 1 500 000 en chiffres) La correction a entraîné une variation en moins-value de 0,42%. Ets CONSI est également 1 ^{er} au lot2 HIMO. En faisant une combinaison, l'État économise en lui attribuant le lot7 pistes rurales
WELEBRE BULDING	110 454 499	139 091 571			110 454 499	139 091 571		Non conforme Carte grise du compacteur automoteur non fournie
CBE	110 791 822	139 856 585			110 791 822	139 856 585	4 ^{em}	Conforme
MAMOUN BTP SARL	109 423 795	139 975 111			109 423 795	139 975 111	2 ^{eme}	Conforme
AGES	110 051 547	139 975 946			110 051 547	139 975 946	3 ^{eme}	Conforme
FGS	85 002 708	139 991 055			85 002 708	139 991 055		Non Conforme -Prix unitaires manifestement déséquilibrés et non concurrentiels. Des prix manifestement très bas ou très élevés par rapport à la mercuriale (le soumissionnaire propose par exemple l'acier pour béton à 50 FCFA et l'enrochement à 65 500 FCFA) -Sous détails des prix unitaires non conforme (La non prise en compte de tous les items) - le planning d'exécution non conforme (non prise en compte des items 100c et 210b).
EXINO SARL	112 046 804	140 238 609			112 046 804	140 238 609	6 ^{em}	Conforme
YI HIEN	112 612 873	140 463 640	-95 580		112 517 293	140 463 640		Non Conforme Fausse déclarations. - l'ensemble du personnel clé estimerait avoir travaillé au compte de l'entreprise YI HIEN dans la région du Centre Est dans le cadre des travaux d'entretien courant de l'année 2022. Information démentie auprès des acteurs concernés, - en plus M. SAWADOGO Wen-Denda et M. BONKOUYOU Jean déclarent dans leurs CV avoir travaillé au compte de l'entreprise YI-HIEN en 2015 respectivement en

Résultats provisoires

	Minimum	maximum	Minimum	maximum	Minimum	maximum		
GGO	104 668 205	135 096 883	+19 653 608	+26 084 826	124 321 813	161 181 709		Non conforme Variation de l'offre de plus de 15% : Omission des prix unitaires des items 206o, 210b, 301 et 302. On applique le prix unitaire les plus élevé des offres de ce lot aux items ci-dessus mentionnés soit respectivement 90 000 ; 9 000 ; 125 000 ; 500 000 pour les besoins d'évaluation. la correction a entraîné une variation en plus-value de +19,31%
ITPS SARL	110 021 969	138 902 367			110 021 969	138 902 367		Non Conforme offre anormalement basse
ETS CONSI	109 355 731	140 114 525	-589 410	-589 410	108 766 321	139 525 115	1 ^{er}	Conforme Erreur sur le prix unitaire de l'item 100c (lire 1 000 500 en lettres au lieu de 1 500 000 en chiffres) La correction a entraîné une variation en moins-value de 0,42%. Ets CONSI est également 1 ^{er} au lot2 HIMO. En faisant une combinaison, l'État économise en lui attribuant le lot7 pistes rurales
WELEBRE BULDING	110 454 499	139 091 571			110 454 499	139 091 571		Non conforme Carte grise du compacteur automoteur non fournie
CBE	110 791 822	139 856 585			110 791 822	139 856 585	4 ^{em}	Conforme
MAMOUN BTP SARL	109 423 795	139 975 111			109 423 795	139 975 111	2 ^{eme}	Conforme
AGES	110 051 547	139 975 946			110 051 547	139 975 946	3 ^{eme}	Conforme
FGS	85 002 708	139 991 055			85 002 708	139 991 055		Non Conforme -Prix unitaires manifestement déséquilibrés et non concurrentiels. Des prix manifestement très bas ou très élevés par rapport à la mercuriale (le soumissionnaire propose par exemple l'acier pour béton à 50 FCFA et l'enrochement à 65 500 FCFA) -Sous détails des prix unitaires non conforme (La non prise en compte de tous les items) - le planning d'exécution non conforme (non prise en compte des items 100c et 210b).
EXINO SARL	112 046 804	140 238 609			112 046 804	140 238 609	6 ^{em}	Conforme
YI HIEN	112 612 873	140 463 640	-95 580		112 517 293	140 463 640		Non Conforme Fausses déclarations. - l'ensemble du personnel clé estimerait avoir travaillé au compte de l'entreprise YI HIEN dans la région du Centre Est dans le cadre des travaux d'entretien courant de l'année 2022. Information démentie auprès des acteurs concernés, - en plus M. SAWADOGO Wen-Denda et M. BONKOUYOU Jean déclarent dans leurs CV avoir travaillé au compte de l'entreprise YI-HIEN en 2015 respectivement en

Résultats provisoires

									qualité de chef d'équipe Ouvrage et Chef d'équipe Terrassement alors que dans leurs attestations de travail, l'entreprise reconnait les avoir engagés dans leurs fonctions respectives à partir de Février 2018, il y a donc discordance - Erreur de sommation sur le Min La correction a entraîné une variation en moins- value de 0,085%.
MY SARL	109 936 642	141 219 180				109 936 642	141 219 180		Non Conforme -Garantie de Soumission non conforme (le délai de garantie de 120 jours non précisé) ; -planning d'exécution des travaux, planning de mobilisation du personnel et le planning d'approvisionnement non fournis
BMKS SARL	112 432 859	142 321 610				112 432 859	142 321 610	7 ^{em}	Conforme
GBTP/WBM	113 780 327	142 679 518				113 780 327	142 679 518	8 ^{em}	Conforme
SOBOS SARL	115 127 259	148 647 791	-944 000	-1 438 880	114 183 259	147 208 911		9 ^{em}	Conforme Erreurs sur le prix unitaire de l'item 204b (lire 4000 en lettres au lieu de 5000 en chiffre) la correction a entraîné une variation en moins-value de 0,97%.
EMIB SARL BTP	116 238 602	143 512 261				116 238 602	143 512 261	11 ^{em}	Conforme
BTS	111 846 814	145 274 348				111 846 814	145 274 348	5 ^{em}	Conforme
BATIFOR	112 658 977	145 283 145				112 658 977	145 283 145		Non conforme Cartes grises de la pelle chargeuse et des trois (03) camions bennes non fournies
GEOLEX Engineering	116 531 815	148 920 809	-235 764	-235 764	116 296 051	148 685 045		12 ^{em}	Conforme Erreur sur le prix unitaire de la tâche 100c (lire 1 000 200 en lettre au lieu de 1 200 000 en chiffre) La correction a entraîné une variation en moins- value de 0,16%
METAL BUILDING SARL	114 246 485	148 989 762				114 246 485	148 989 762	10 ^{em}	Conforme
BPS SARL	118 752 552	150 945 235				118 752 552	150 945 235	13 ^{em}	Conforme
SATA BTP SARL	119 309 150	153 423 092				119 309 150	153 423 092	14 ^{em}	Conforme
C-TRAP -SA	138 217 277	156 704 739	+142			138 217 419	156 704 739	16 ^{em}	Conforme : Erreur de sommation sur le montant minimum La correction a entraîné une variation en plus-value de 0,0001%
GSC INTERNATIONAL SARL	130 757 178	163 461 763				130 757 178	163 461 763	15 ^{em}	Conforme
Attributaire provisoire	L'entreprise ETS CONSI est attributaire pour : - un montant minimum de quatre-vingt-douze millions cent-soixante-quatorze mille huit-cent-quarante-huit (92 174 848) F CFA hors taxes soit un montant de cent-huit millions sept cent soixante-six mille trois cent-vingt-un (108 766 321) F CFA toutes taxes comprises - un montant maximum de cent-dix-huit millions deux cent quarante-un mille six-cent vingt-trois (118 241 623) F CFA hors taxes soit un montant de cent trente-neuf millions cinq cent vingt-cinq mille cent quinze (139 525 115) F CFA toutes taxes comprises - délai de validité : 12 mois								
Route Bitumée (RB) LOT Unique									
Montant Prévisionnel : 110 427 525 FCFA TTC			0,85 M = 88 369 519 FCFA TTC				1,15 M = 119 558 761 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		Rang	Appréciation générale	
	Minimum	maximum	Minimum	maximum	Minimum	maximum			
CHEDIA	66 718 380	86 083 536			66 718 380	86 083 536		Non Conforme offre anormalement basse	

Résultats provisoires

KAMA CONCEPT SARL	65 206 800	86 808 783			65 206 800	86 808 783		Non Conforme offre anormalement basse
Nerwaya Travaux Publics BTP	67 127 250	88 022 749			67 127 250	88 022 749		Non Conforme offre anormalement basse
GETRACO	69 230 600	91 809 699			69 230 600	91 809 699	1 ^{er}	Conforme
COBOPRA SARL	70 811 800	92 413 783			70 811 800	92 413 783	3 ^{ème}	Conforme
EBTE	69 738 000	92 533 606			69 738 000	92 533 606	2 ^{ème}	Conforme
COSITRAP SA	74 900 500	100 505 580			74 900 500	100 505 580	4 ^{ème}	Conforme
CDA Service And Trading SARL	87 474 285	115 974 772			87 474 285	115 974 772	5 ^{ème}	Conforme

Attributaire provisoire
L'entreprise **GETRACO** est attributaire pour :
-un montant minimum de cinquante-huit millions six cent soixante-dix mille (**58 670 000**) F CFA hors taxes soit soixante-neuf millions deux cent trente mille six cent (**69 230 600**) F CFA toutes taxes comprises
-un montant maximum de soixante-dix-sept millions huit cent quatre mille huit cent trente (**77 804 830**) F CFA hors taxes soit quatre-vingt-onze millions huit cent neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (**91 809 699**) F CFA toutes taxes comprises
-délai de validité : **12 mois**

Travaux par la méthode de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) LOT 1

Montant Prévisionnel : 14 919 160 FCFA TTC		0,85 M = 11 625 265 FCFA TTC				1,15 M = 15 728 300 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value		Montant corrigé en Francs CFA		Rang	Appréciation générale
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
Houssoutan Construction SARL	8 909 000	11 813 216			8 909 000	11 813 216	1 ^{er}	Conforme
Prenium construction	9 611 100	12 438 781			9 611 100	12 438 781		Non Conforme -Diplôme de chef de chantier non conforme, (le chef de chantier a fourni un BEP en construction Métallique au lieu d'un BEP en Génie Civil tel que recommandé par le DAO) - Absence de commis de chantier -plannings d'exécution et d'approvisionnement en matériaux fournis non conformes

Attributaire provisoire
L'Entreprise **Houssoutan Construction SARL** est attributaire pour :
-un montant minimum de sept millions cinq cent cinquante mille (**7 550 000**) F CFA hors taxes soit huit millions neuf cent neuf mille (**8 909 000**) F CFA toutes taxes comprises ;
-un montant maximum de dix millions onze mille deux cent (**10 011 200**) F CFA hors taxes soit onze millions huit cent treize mille deux cent seize (**11 813 216**) F CFA toutes taxes comprises
- délai de validité : **12 mois**

Travaux par la méthode de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) LOT 2

Montant Prévisionnel : 21 758 600 FCFA TTC		0,85 M = 17 150 134 FCFA TTC				1,15 M = 23 203 122 FCFA TTC		
Nom du soumissionnaire	Montant lu en Francs CFA		Correction opérée en plus ou moins-value (Francs CFA TTC)		Montant corrigé en Francs CFA		Rang	Appréciation générale
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
Société kouanda multi-service SARL	13 168 800	17 398 746			13 168 800	17 398 746		Non Conforme - Fût à eau non fourni ; - absence de Commis de chantier
DORIF Technologie	13 413 060	17 554 860			13 413 060	17 554 860	2 ^{ème}	Conforme
ETS CONSI	13 127 795	17 655 927			13 127 795	17 655 927	1 ^{er}	Ets CONSI est également 1 ^{er} au lot7 piste rurale. En faisant une combinaison, l'état économise en lui attribuant le lot7 piste rurale
ANAB	13 606 009	17 723 855			13 606 009	17 723 855	3 ^{ème}	Conforme
ATC SARL	12 733 380	16 982 041	1 298 000	1 298 000	14 031 380	18 280 041	4 ^{ème}	Conforme Erreur de sommation sur le montant max et le montant min. la correction a entraîné une variation en plus valus de 7,64%

Attributaire provisoire
L'Entreprise **DORIF Technologie** est attributaire pour :
-un montant minimum de onze millions trois cent soixante-sept mille (**11 367 000**) F CFA hors taxes soit treize millions quatre cent treize mille soixante (**13 413 060**) F CFA toutes taxes comprises ;
-un montant maximum de quatorze millions huit cent soixante-dix-sept mille (**14 877 000**) F CFA hors taxes soit dix-sept millions cinq cent cinquante-quatre mille huit cent soixante (**17 554 860**) F CFA toutes taxes comprises
- délai de validité : **12 mois**

Travaux par la méthode de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) LOT 3

Montant Prévisionnel 13 955 000 FCFA TTC		0,85 M 11 191 102 FCFA TTC				1,15 M 15 140 903 FCFA TTC	
Nom du	Montant lu en Francs	Correction opérée en		Montant corrigé en	Rang	Appréciation générale	

Résultats provisoires

soumissionnaire	CFA		plus ou moins-value		Francs CFA			
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum		
PACO BTP	8 186 982	11 045 980			8 186 982	11 045 980		Non Conforme offre anormalement basse
WELEBRE BULDING	8 131 904	11 098 837			8 131 904	11 098 837		Non Conforme offre anormalement basse
Houssoutan Construction	8 526 680	11 198 200			8 526 680	11 198 200	1 ^{er}	Conforme Seul attributaire possible au lot 1 HIMO, son attribution au lot 3 HIMO rend le lot 1 infructueux
Association pour le Développement du Village de Nafourgo	10 148 566	13 703 340			10 148 566	13 703 340	2 ^{ème}	Conforme
Attributaire provisoire	L'Association pour le Développement du Village de Nafourgo est attributaire pour : - un montant minimum de huit millions six cent mille quatre cent quatre-vingt (8 600 480) F CFA hors taxes soit dix millions cent quarante-huit mille cinq cent soixante-six (10 148 566) F CFA toutes taxes comprises ; - un montant maximum de onze millions six cent treize mille (11 613 000) F CFA hors taxes soit treize millions sept cent trois mille trois cent quarante (13 703 340) F CFA toutes taxes comprises - délai de validité : 12 mois							

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES (ARCEP)

C O M M U N I Q U E

Le Secrétaire Exécutif de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) porte à la connaissance des éventuels candidats aux appels d'offres suivants :

- N° 2024-007/DAO/ARCEP/SE/PRM pour l'acquisition, l'installation et la mise en service de liaisons d'interconnexion FH et FO au profit de l'ARCEP ;
- N° 2024-008/DAO/ARCEP/SE/PRM pour le recrutement d'un prestataire pour la collecte de données de couverture et de qualité de service des réseaux mobiles et d'accès aux services d'urgences au profit de l'ARCEP ; parus dans la revue des marchés publics N°3813 du mardi 13 février 2024, et N°3815 du jeudi 15 février 2024, que la date limite de dépôt des offres est reportée au Jeudi 21 mars 2024 à 09 heures 00 mn.

*Pour le Secrétaire Exécutif,
Représentant légal et par délégation,
La Personne Responsable des Marchés*

Barnabé ILBOUDO

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TENGANDOGO

C O M M U N I Q U E

N°2024-03/MSHP/SG/CHU-T/DG/DMP

Le Directeur des marchés publics, Président de la commission d'attribution des marchés du CHU-T, porte à la connaissance des candidats à l'avis du DPX N°2024/06/MSHP/SG/CHU-T date : 22/02/2024 pour la fourniture de produits d'hygiène ; de savon de lessive, désinfectant et détergent et de produits d'entretien et de nettoyage au profit du CHU-T de ce qui suit :

- la date de dépôt des offres prévue le vendredi 15 mars 2024 à 9 h 00 mn de la première publication parue dans le quotidien des marchés publics N°3829 du mercredi 06 mars 2024 est maintenue ;
 - celle parue dans le quotidien des marchés publics N°3832 du lundi 11 mars 2024 est annulée.
- Aussi, il présente ses excuses pour tout désagrément que cela pourrait causer.

Le Directeur des marchés publics

Ouammedo SAWADOGO



APPELS D'OFFRES

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- * **Marchés de Fournitures et Services courants** **P. 40 à 46**
- * **Marchés de Travaux** **P. 47**
- * **Marchés de Prestations Intellectuelles** **P. 48 à 49**

Fournitures et Services courants

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Acquisition de billet d'avion au profit de l'Ecole Normale Supérieure

Avis de demande de prix n°2023--003/MESRI/SG/ENS/DG/SG/PRM du 22 février 2024

Financement : Budget l'Ecole Normale Supérieure, gestion 2024

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2024, de l'ENS.

1. L'ENS dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet l'acquisition de billets d'avion au profit de l'Ecole Normale Supérieure.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions se décomposent en lot unique : acquisition de billets d'avion au profit de l'Ecole Normale Supérieure.

Le montant prévisionnel pour l'acquisition de billets d'avion au profit de l'Ecole Normale Supérieure est de cinquante-huit millions (58 000 000) de francs CFA TTC.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : sept (07) jours par commande.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne responsable des marchés sis à l'ENS au sein du bâtiment administratif précisément au rez de chaussée et le dernier bureau à droite et au numéro de télé-

phone suivant : 70 26 95 58/78 87 39 38.

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au bureau de la Personne Responsable des Marchés et moyennant paiement d'un montant non remboursable de Trente mille (30 000) francs CFA auprès du service des recettes à l'agence comptable de l'École Normale Supérieure.

6. Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de un million sept cent quarante mille (1 740 000) francs CFA devront parvenir ou être remises au bureau de la personne responsable des marchés sis au bâtiment administratif du siège de l'ENS à Koudougou au plus tard le **25/03/2024 à 9 heures 00 TU.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

8. L'École Normale Supérieure se réserve le droit de ne donner suite à tout ou à une partie du présent dossier de demande de prix.

La Personne Responsable des Marchés,

Richard Baili BAMA
Chevalier de l'Ordre National

Prestations de services de sécurité et de gardiennage au profit de CUPK et CUZ (2 lots)

Avis de demande de prix n°2024-010/UJKZ/P/SG/PRM
Financement : Budget de l'Université Joseph KI-ZERBO, gestion 2024

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2024, de l'Université Joseph KI-ZERBO.

1. L'université Joseph KI-ZERBO (UJKZ) dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet les prestations de services de sécurité et de gardiennage au profit de CUPK et CUZ (2 lots) tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréées pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions se sont en deux lots:

Lot 1 : Prestations de services de sécurité et de gardiennage au profit de CUPK

Lot 2 : Prestations de services de sécurité et de gardiennage au profit de CUZ.

Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : trente (30) jours par commande.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux du secrétariat de la Personne Responsable des marchés sis à la Présidence de l'UJKZ, 03 BP : 7021 Ouagadougou 03, Boulevard Thomas SANKARA, Tél : 25 30 70 64/65.

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la même adresse et moyennant paiement d'un montant non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA F CFA pour chaque lot à l'agence comptable de l'UJKZ. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et quatre (04) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Quatre cent cinquante mille (450 000) francs CFA pour le lot 1 et Deux cent quatre-vingt-cinq mille (285 000) francs CFA pour le lot 2 devront parvenir ou être remises à l'adresse bureaux du secrétariat de la Personne Responsable des Marchés sis à la Présidence de l'UJKZ, 03 BP : 7021 Ouagadougou 03, Boulevard Thomas SANKARA, Tél : 25 30 70 64/65, avant le **25/03/2024 à 9 heures 00 TU.** L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

Le montant prévisionnel pour l'exécution du marché est de :

- Quinze millions (15 000 000) francs CFA pour le lot 1 (Prestations de services de sécurité et de gardiennage au profit de CUPK)

- Neuf millions cinq cent mille (9 500 000) francs CFA pour le lot 2 (Prestations de services de sécurité et de gardiennage au profit de CUZ).

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

La Personne responsable des Marchés
Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Adama SORI

l'entretien et réparation des biens mobiliers(copieurs) au profit de l'Atelier Central de Maintenance (ACM) et de la Présidence de l'Université Joseph KI-ZERBO

**Avis de demande de prix N°2024-011/MESRI/SG/UJKZ/P/SG/PRM relatif à
Financement : Budget de l'Université Joseph KI-ZERBO, gestion 2024**

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2024, de l'Université Joseph KI-ZERBO.

1. L'université Joseph KI-ZERBO (UJKZ) dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet l'entretien et réparation des biens mobiliers(copieurs) au profit de l'Atelier Central de Maintenance (ACM) et de la Présidence de l'Université Joseph KI-ZERBO tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréées pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les prestations sont en lot unique : l'entretien et réparation des biens mobiliers(copieurs) au profit de l'Atelier Central de Maintenance (ACM) et de la Présidence de l'Université Joseph KI-ZERBO.

Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : trente (30) jours par commande.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux du secrétariat de la Personne Responsable des marchés sis à la Présidence de l'UJKZ, 03 BP : 7021 Ouagadougou 03, Boulevard Thomas SANKARA, Tél : 25 30 70 64/65.

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la même adresse et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) F CFA à l'agence comptable de l'UJKZ. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et quatre (04) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois cent vingt-sept mille (327 000) FCFA devront parvenir ou être remises à l'adresse bureaux du secrétariat de la Personne Responsable des Marchés sis à la Présidence de l'UJKZ, 03 BP : 7021 Ouagadougou 03, Boulevard Thomas SANKARA, Tél : 25 30 70 64/65, avant le **21/03/2024 à 9 heures 00 TU**.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

Le montant prévisionnel pour l'exécution du marché est de Dix millions neuf cent mille (10 900 000) francs CFA TTC.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

**La Personne responsable des Marchés
Président de la Commission d'Attribution des Marchés**

Adama SORI

LOTÉRIE NATIONALE BURKINABÈ

SERVICES D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES GROUPES ELECTROGENES AU PROFIT DE LA LONAB

Avis de demande de prix
ADP N°2024-003/LONAB/DG/DPS/DMA
Financement : Fonds propres-Budget LONAB 2024

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2024 de la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) par le Conseil d'administration le 22 décembre 2023.

1. La Loterie Nationale Burkinabè (LONAB) dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet les services d'entretien et de réparation des groupes électrogènes au profit de la LONAB tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. La demande de prix est constituée de trois (3) lots comme suit :

✓ **Lot 1:** Services d'entretien et de réparation des groupes électrogènes de la Direction régionale du centre ;

✓ **Lot 2:** Services d'entretien et de réparation des groupes électrogènes de la Direction régionale de l'ouest ;

✓ **Lot 3:** Services d'entretien et de réparation des groupes électrogènes de la Direction régionale de l'est.

3. Le budget prévisionnel est de :

Lots	Montant minimum	Montant maximum
Lot 1	2 500 000 F CFA TTC	10 000 000 F CFA TTC
Lot 2	2 250 000 F CFA TTC	9 000 000 F CFA TTC
Lot 3	1 550 000 F CFA TTC	6 200 000 F CFA TTC

4. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : trente (30) jours pour chaque commande.

5. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Direction des Marchés et des Approvisionnements (DMA), 3ème étage porte 302 du nouveau bâtiment de 8 heures à 15 heures 30 GMT.

6. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la Direction des Marchés et des Approvisionnements, 3ème étage porte 302 du nouveau bâtiment de 8 heures à 15 heures 30 GMT et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA pour le lot 1, vingt mille (20 000) francs CFA pour chacun des lots 2 et 3 à la caisse sise à la Direction des Finances et de la Comptabilité -1er étage - porte 102 du nouveau bâtiment.

7. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant Deux cent quatre-vingt mille (280 000) de francs CFA pour le lot 1, Deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA pour le lot 2 et Cent cinquante mille (150 000) francs CFA pour le lot 3 ; devront parvenir ou être remises à l'adresse : Siège de la Loterie Nationale Burkinabè (LONAB), 436 – Rue du grand marché, 01 BP 68 Ouagadougou 01, Service courrier, 1er étage, porte 105 – Ancien bâtiment, avant le **25/03/2024 à 9 heures 00 TU GMT**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

8. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

**Le Directeur des Marchés et des Approvisionnements,
président de la Commission d'attribution des marchés**

Nawin Ives SOME

ENTRETIENS ET REPARATIONS VEHICULES AUTOMOBILES AU PROFIT DE LA SONABHY

RECTIFICATIF DU QUOTIDIEN N°3833 DU MARDI 12 MARS 2024 PAGE 31 PORTANT SUR LES MONTANTS EN LETTRE

Rectificatif

DEMANE DE PRIX
N°2024-010/MDICAPME/SONABHY

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics exercice 2024, de la SONABHY.

1. La SONABHY lance une demande de prix ayant pour l'acquisition l'entretien et la réparation des automobiles (véhicules) au profit de la SONABHY tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour le type d'agrément catégorie 2 au moins dans le domaine de la maintenance du matériel roulant pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions se décomposent en trois (03) lots répartis comme suit :

- Lot 01 : Entretien et réparations automobiles (véhicules) au profit de la SONABHY Ouagadougou
- Lot 02 : Entretien et réparations automobiles (véhicules) au profit de la SONABHY à Bingo
- Lot 03 : Entretien et réparations automobiles (véhicules) au profit de la SONABHY à Bobo-Dioulasso.

Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

NB : Pour soumissionner, le prestataire devra prouver par un document officiel la représentation de son entreprise dans la localité concernée.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : l'année budgétaire 2024 pour le contrat et trente (30) jours pour chaque commande
4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix auprès du secrétariat DMP au siège de la SONABHY, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, sise au quartier Pissy Route Nationale N°1. Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 15 h 30 mn, ancien bâtiment, porte A111 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : secrétariat DMP au siège de la SONABHY, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, sise au quartier Pissy Route Nationale N°1. Du lundi au vendredi de 08 h 30 à 15 h 30 mn, ancien bâtiment, porte A111.
5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au secrétariat DMP au siège de la SONABHY, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, sise au quartier Pissy Route Nationale N°1, moyennant un montant de trente mille (30 000) Francs CFA TTC pour le lot 01 ; vingt cinq mille (25 000) Francs CFA TTC pour le lot 02 et vingt cinq mille (25 000) Francs CFA TTC pour le lot 03 à la caisse de la SONABHY.
La méthode de paiement sera en espèce. Le Dossier de demande de prix à commande sera déposé main à main.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en (01) original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'un million deux cent mille (1 200 000) F CFA pour le lot 1, un montant de quatre cent mille (400 000) F CFA pour chacun des lots 2 et lot 3 devront parvenir ou être remises à l'adresse (au: secrétariat DMP au siège de la SONABHY, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, sise au quartier Pissy Route Nationale N°1, avant le le **22/03/2024 à 9h00mn** . L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

NB : l'enveloppe financière est de soixante et un millions (61 000 000) Francs CFA TTC pour le lot 01 ; vingt millions (20 000 000) Francs CFA TTC pour le lot 02 et vingt millions (20 000 000) Francs CFA TTC pour le lot 03.

Le Directeur des Marchés Publics

K S Yannick BASSOLE

NETTOYAGE DE LA SONABHY

RECTIFICATIF DU QUOTIDIEN N°3833 DU MARDI 12 MARS 2024 PAGE 35 PORTANT SUR LES délais d'exécution en lettre lire trois (3) mois

Rectificatif

**Avis de demande de prix
N° :2024-001/MDICAPME/SONABHY
Financement : Budget SONABHY exercice 2024**

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics exercice 2024, de la SONABHY.

1. La SONABHY dont l'identification complète est précisée aux données particulières de la demande de prix lance une demande de prix ayant pour objet le nettoyage de la SONABHY tels que décrits dans les données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions se décomposent en trois (03) lots comme suit :

Lot 01 : l'entretien, le nettoyage et la désinfection des locaux à Ouagadougou

Lot 02 : l'entretien, le nettoyage et la désinfection des locaux à Bingo

Lot 03 : l'entretien, le nettoyage et la désinfection des locaux à Bobo-Dioulasso

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder l'année budgétaire 2024 et est de trois (03) / mois.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux du secrétariat DMP au siège de la SONABHY, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, sise au quartier Pissy Route Nationale N°1. Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12h00 et de 14h à 15 h 30 mn, bâtiment A, porte A111.

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au secrétariat DMP au siège de la SONABHY, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, sise au quartier Pissy Route Nationale N°1. Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12h00 et de 14h à 15 h 30 mn et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA pour chacun des lots 01 et 02 et vingt mille (20 000) F CFA pour le lot 03 à la caisse de la SONABHY. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des Marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de cinq cent mille (500 000) F CFA pour le lot 01, quatre cent mille (400 000) F CFA pour le lot 02 et trois cent cinquante mille (350 000) F CFA pour le lot 03 devront parvenir ou être remises au secrétariat courrier, RDC bâtiment B, porte B008 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, au siège de la SONABHY sise au quartier Pissy Route Nationale N°1, avant le **26/03/2024 à 9h 00mn**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

NB : les enveloppes financières sont de vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA TTC pour le lot 01, vingt millions (20 000 000) F CFA TTC pour le lot 02 et dix-huit millions (18 000 000) F CFA TTC pour le lot 03.

Le Directeur des Marchés Publics

K S Yannick BASSOLE

Acquisition d'équipements de protection individuelle au profit de la SONABHY à Bingo et Bobo-Dioulasso.

RECTIFICATIF DU QUOTIDIEN N°3833 DU MARDI 12 MARS 2024 PAGE 32 PORTANT SUR La date harmonisé d'ouverture des offres et le montant prévisionnel (25 200 000)

Rectificatif

Avis de demande de prix
N° 2024- 011/SONABHY du 28 février 2024
Financement : Budget de la SONABHY, exercice 2024

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics, exercice 2024 de la Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures (SONABHY).

1. La Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet l'acquisition d'équipements de protection individuelle au profit de la SONABHY à Bingo et Bobo-Dioulasso, tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les prestations se décomposent en deux (02) lots répartis comme suit :

- **Lot 01** : acquisition d'équipement de protection individuelle au profit de la SONABHY à Bingo
- **Lot 02** : acquisition d'équipement de protection individuelle au profit de la SONABHY à Bobo Dioulasso

Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : 60 jours.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau du : secrétariat de la Direction des Marchés Publics au siège de la SONABHY, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, sise au quartier Pissy Route Nationale N°1, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 00 mn, bâtiment A, porte A111.

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au secrétariat de la Direction des Marchés Publics au siège de la SONABHY, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, sise au quartier Pissy Route Nationale N°1, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 00 mn, bâtiment A, porte A111 et moyennant paiement d'un montant non remboursable en espèce de cinquante mille (50 000) francs CFA pour le lot 1 et trente mille (30 000) francs CFA pour le lot 2, à la Caisse de la SONABHY. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

- Un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA pour le lot 1 ;
- Cinq cent mille (500 000) FCFA pour le lot 2 ;

devront parvenir ou être remises au Service Courrier, RDC bâtiment B, porte B008, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, au siège de la SONABHY sise au quartier Pissy Route Nationale N°1, avant le **22/03/2024, à 09 heure 00 mn TU**. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **22/03/2024 à 09h 15mn** à l'adresse suivante : salle de conférence, 2ème étage bâtiment B, 01 BP 4394 – Ouagadougou - Burkina Faso téléphone +(226) 25 42 68 00/ 25 43 00 34, au siège de la SONABHY sise au quartier Pissy Route Nationale N°1, secteur 27.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

- **NB** : l'enveloppe financière est de soixante-dix-neuf millions quarante-sept mille cinq cents (79 047 500) FCFA TTC pour le lot 1 ;
- **Lot 2** : vingt-cinq millions deux cent mille (25 200 000) FCFA TTC ;

Le Directeur des Marchés Publics

K S Yannick BASSOLE

Travaux d'électrification des bâtiments pédagogiques en énergie solaire au sein de l'UJKZ.

Appel d'Offres Ouvert Accélère N° : 2024-014/MESRI/SG/UJKZ/P/CDP/PRM

1. Le Burkina Faso a reçu un don de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES), financement IDA 2024, et à l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché de travaux d'électrification des bâtiments pédagogiques en énergie solaire au sein de l'UJKZ.

2. La Personne Responsable des Marchés sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer des travaux d'électrification des bâtiments pédagogiques en énergie solaire au sein de l'UJKZ.

L'offre est composée d'un lot comme suit :

Lot unique : Travaux d'électrification des bâtiments pédagogiques en énergie solaire au sein de l'UJKZ pour un montant de Trois cent quatre-vingt-huit millions huit cent cinquante et un mille trois cent quarante-neuf (388 851 349) francs CFA

3. Le délai d'exécution ne devrait pas dépasser quatre-vingt-dix (90) jours.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université Joseph KI-ZERBO sise à la Présidence de l'UJKZ, 03 BP : 7021 Ouagadougou 03, Boulevard Thomas SANKARA, Tél : 25 30 70 64/65 et prendre connaissance des documents tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 7 heures 30 mn à 16 heures et le vendredi de 7 heures 30 mn à 16 heures 30 mn.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être obtenu par tout Soumissionnaire intéressé en s'adressant à la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université Joseph KI-ZERBO sis à la Présidence de l'UJKZ, 03 BP : 7021 Ouagadougou 03, Boulevard Thomas SANKARA, Tél : 25 30 70 64/65, contre un paiement non remboursable de Deux cent mille (200 000) francs CFA auprès de l'Agence Comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO. La méthode de paiement sera en espèce.

7. Les offres devront être remises au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université Joseph KI-ZERBO sis à la Présidence de l'UJKZ, 03 BP : 7021 Ouagadougou 03, Boulevard Thomas SANKARA, Tél : 25 30 70 64/65 à l'adresse ci-dessous au plus tard le **25/03/2024 à 9h 00 mn TU.**

8. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à la salle de réunion de présidence de l'Université Joseph KI-ZERBO le **25/03/2024 à 9h00 mn précises.**

9. Les offres resteront valables pendant Cent vingt (120) jours pour compter de la date limite ci-dessus fixée pour leur dépôt.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme bancaire, pour un montant de Onze millions cinq cent mille (11 500 000) francs CFA.

**La Personne Responsable des Marchés Publics
Président de la CAM**

Adama SORI

Constitution d'une liste de candidats aux procédures de demandes de cotations de la Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun pour l'année 2024.

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N°2024-01/MSJE/RBMH/PMHN/DPSL-MHN du 04 mars 2024 pour la**

1. La Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun lance un avis à manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste de candidats aux procédures de demandes de cotations au cours de l'année 2024.
2. La participation à la présente manifestation d'intérêts est ouverte aux personnes morales et physiques ne figurant pas sur la liste des prestataires défaillants ou exclus de la commande publique et qui sont en règle vis-à-vis de l'administration fiscale.
3. Les candidats désirant participer à la présente manifestation d'intérêt devront fournir un dossier comprenant les éléments selon les domaines ci-après :

N°	Domaines	Sous-domaines	Composition du dossier
1	Fournitures et équipements	Fournitures de bureau	-L'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) faisant ressortir les domaines de prestation ; Une lettre de demande d'inscription sur la liste des candidats aux procédures de demandes de cotations adressée à Monsieur le Directeur Régional du Budget ; Une présentation de l'entreprise faisant ressortir l'adresse complète et la situation géographique du candidat ; une copie légalisée de l'agrément technique, attestation ou autorisation pour les domaines qui exigent la possession d'un tel document
		Matériels et fournitures de Loisirs	
		Matériels et fournitures de Sports	

4. Les personnes morales ou physiques ayant déjà déposé une offre de services à la Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun sont invitées à prendre part à la présente manifestation d'intérêt afin de fournir les informations et les pièces requises.
5. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française dont un (01) original et deux (02) copies, sous pli fermé avec la mention « Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt N°2024-01/MSJE/RBMH/PMHN/DPSL-MHN du 04/03/2024 pour la constitution d'une liste de candidats aux procédures de demandes de cotations de la Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun pour l'année 2024 », devra parvenir au secrétariat de la DPSL/Mouhoun, au secteur 3, sise au stade municipal de Dédougou au plus tard le **19 mars 2024 à 12h30 mn T.U.**
6. Une commission siègera pour arrêter la liste des candidats par domaine.
7. Les candidats retenus seront consultés de manière rotative suivant l'existence de la procédure de demande de cotations dans le domaine choisi au cours de l'année 2024.
8. En cas de nécessité, la liste sera actualisée au cours de l'année 2024 et les nouveaux candidats retenus ne pourront être consultés que si ceux figurant sur la liste initiale ont tous été consultés.
9. Au cas où les nouveaux candidats sont retenus dans un domaine nouveau autre que les précédents, ils seront consultés sans attendre la fin de la rotation de la liste initiale.
10. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun ne sera pas responsable du non réception de l'offre.
11. La Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt à ce présent avis à manifestation d'intérêt.

Le Directeur Provincial des Sports et des Loisirs du Mouhoun

Oumarou ZONGO

Constitution d'une liste de candidats aux procédures de demandes de cotations de la Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun pour l'année 2024.

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N°2024-01/MSJE/RBMH/PMHN/DPSL-MHN du 04 mars 2024 pour la**

1. La Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun lance un avis à manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste de candidats aux procédures de demandes de cotations au cours de l'année 2024.
2. La participation à la présente manifestation d'intérêts est ouverte aux personnes morales et physiques ne figurant pas sur la liste des prestataires défaillants ou exclus de la commande publique et qui sont en règle vis-à-vis de l'administration fiscale.
3. Les candidats désirant participer à la présente manifestation d'intérêt devront fournir un dossier comprenant les éléments selon les domaines ci-après :

N°	Domaines	Sous-domaines	Composition du dossier
.1	Fournitures et équipements	Fournitures de bureau	-L'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) faisant ressortir les domaines de prestation ; Une lettre de demande d'inscription sur la liste des candidats aux procédures de demandes de cotations adressée à Monsieur le Directeur Régional du Budget ; Une présentation de l'entreprise faisant ressortir l'adresse complète et la situation géographique du candidat ; une copie légalisée de l'agrément technique, attestation ou autorisation pour les domaines qui exigent la possession d'un tel document
		Matériels et fournitures de Loisirs	
		Matériels et fournitures de Sports	

4. Les personnes morales ou physiques ayant déjà déposé une offre de services à la Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun sont invitées à prendre part à la présente manifestation d'intérêt afin de fournir les informations et les pièces requises.
5. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française dont un (01) original et deux (02) copies, sous pli fermé avec la mention « Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt N°2024-01/MSJE/RBMH/PMHN/DPSL-MHN du 04/03/2024 pour la constitution d'une liste de candidats aux procédures de demandes de cotations de la Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun pour l'année 2024 », devra parvenir au secrétariat de la DPSL/Mouhoun, au secteur 3, sise au stade municipal de Dédougou au plus tard le **19/03/ 2024 à 12h30 mn T.U.**
6. Une commission siègera pour arrêter la liste des candidats par domaine.
7. Les candidats retenus seront consultés de manière rotative suivant l'existence de la procédure de demande de cotations dans le domaine choisi au cours de l'année 2024.
8. En cas de nécessité, la liste sera actualisée au cours de l'année 2024 et les nouveaux candidats retenus ne pourront être consultés que si ceux figurant sur la liste initiale ont tous été consultés.
9. Au cas où les nouveaux candidats sont retenus dans un domaine nouveau autre que les précédents, ils seront consultés sans attendre la fin de la rotation de la liste initiale.
10. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun ne sera pas responsable du non réception de l'offre.
11. La Direction Provinciale des Sports et des Loisirs du Mouhoun se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt à ce présent avis à manifestation d'intérêt.

Le Directeur Provincial des Sports et des Loisirs du Mouhoun

Oumarou ZONGO

